

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS :     **JOSEPH ZAYED, président**  
                                  **PIERRE MAGNAN, commissaire**  
                                  **MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER, commissaire**

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR L'ÉTAT DES LIEUX ET LA GESTION DE L'AMIANTE  
ET DES RÉSIDUS MINIERES AMIANTÉS**

---

**DEUXIÈME PARTIE**

---

**VOLUME 6**

---

Séance tenue le 21 février 2020 à 9 h  
Centre de loisirs Notre-Dame-de-Toutes-Joies  
311, rue Lafrance  
Asbestos

## TABLE DES MATIÈRES

### SÉANCE DE DE L'AVANT-MIDI DU 21 FÉVRIER 2020

MOT DU PRÉSIDENT.....	1
<b>PRÉSENTATION DES MÉMOIRES</b>	
VILLE D'ASBESTOS	
M. HUGUES GRIMARD (DM 35).....	2
CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT SOCIOÉCONOMIQUE D'ASBESTOS	
MM. MARTIN LAFLEUR ET PIERRE CORBEIL (DM 49).....	10
CORPORATION DE RESTAURATION ET DE MISE EN VALEUR DU SITE JEFFREY	
MM. CLAUDE LORTIE, JEAN DIONNE ET MARIO MORAND (DM 16).....	23
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ESTRIE	
Mme JACINTHE CARON (DM 86).....	34
ENGLOBE CORP.	
M. OLIVIER SYLVESTRE (DM 76).....	44
M. GILLES MORIN (DM 17).....	60
DÉPUTÉ DE MÉGANTIC-L'ÉRABLE	
M. LUC BERTHOLD.....	67
HELPHY CANADA	
M. CAMILLE SIMON (DM 69).....	78
M. DANIEL GREEN.....	86
M. CHARLES GIGUÈRE.....	95
<b>MOT DE LA FIN.....</b>	<b>100</b>
<b>FIN DE LA DEUXIÈME PARTIE</b>	

## MOT DU PRÉSIDENT

### LE PRÉSIDENT :

Mesdames et messieurs, bon matin et bienvenue à cette sixième séance de la deuxième partie de l'audience publique, sixième et dernière séance de la deuxième partie de l'audience publique qui porte sur *L'état des lieux et la gestion de l'amiante et des résidus miniers amiantés*. Bienvenue également aux personnes qui suivent nos travaux par Internet et au moyen de la webdiffusion.

Permettez-moi d'abord de me présenter, mon nom est Joseph Zayed et je préside cette commission d'enquête qui a la responsabilité de réaliser le mandat confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, le BAPE, par le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, monsieur Benoit Charette. Je suis accompagné par les commissaires, madame Marie-Hélène Gauthier et monsieur Pierre Magnan.

Avant d'amorcer la rencontre, je vous prie de bien vouloir mettre vos cellulaires et tous vos appareils électroniques en mode sourdine, et je vous en remercie.

Avant d'appeler le premier intervenant, je tiens à vous rappeler les règles élémentaires de procédure en audience publique. Je demande aux personnes dont la présentation est prévue pour ce matin de se présenter au secrétariat à l'arrière de la salle, si ce n'est déjà fait, pour aviser de leur présence, afin que l'on puisse respecter l'ordre d'inscription à l'horaire.

Le temps alloué pour chaque présentation est de 15 minutes, et bien sûr, au besoin, comme vous avez pu le constater au cours des dernières séances, la commission d'enquête échangera avec les présentateurs des mémoires afin de préciser leur point de vue.

Nous voulons également souligner que vous avez la possibilité de rectifier des faits mentionnés dans le mémoire d'un participant ou encore dans sa présentation. Une rectification à l'endroit d'un mémoire ou d'une opinion verbale se limite à corriger de façon démontrée des inexactitudes, comme une erreur de date ou de quantité, une fausse référence, une citation erronée, et non à se prononcer sur la justesse ou la suffisance d'une analyse ou d'une opinion.

Nous aimerions enfin vous rappeler l'importance de maintenir un climat serein. C'est ainsi qu'aucun propos diffamatoire ou non respectueux ne sera accepté au cours de l'audience, ni aucune manifestation d'approbation ou de désapprobation.

Sans plus tarder, j'invite monsieur Hugues Grimard.

---

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES  
M. HUGUES GRIMARD**

**M. HUGUES GRIMARD :**

Bonjour, Hugues Grimard, maire de la Ville d'Asbestos.

**M. GEORGES-ANDRÉ GAGNÉ :**

Bonjour, Georges-André Gagné, je suis directeur général à la Ville d'Asbestos.

**M. HUGUES GRIMARD :**

Monsieur le président, madame et monsieur les commissaires, rebienvue à Asbestos. Il me fait plaisir de vous revoir chez nous pour nous entendre sur l'amiante, un sujet au coeur de nos vies depuis plus de 100 ans. Ce matin, je suis heureux de vous présenter notre mémoire pour la Ville d'Asbestos.

L'annonce de la tenue d'une commission d'enquête par le BAPE concernant l'état des lieux et la gestion de l'amiante et des résidus miniers amiantés a été accueillie avec intérêt à la Ville d'Asbestos.

**(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

**Début de la phrase, à la page no 2 : « Nous y voyons l'occasion de pouvoir [...] »**

**Fin de la phrase, à la page no 3 : « [...] la mission que nous portons en tant que Ville. »**

La situation d'Asbestos est unique puisque la ville a été façonnée par l'exploitation minière.

**(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

**Début de la phrase, à la page no 5 : « L'expansion de la mine s'est faite [...] »**

**Fin de la phrase, à la page no 6 : « [...] contrôler la restauration et la mise en valeur. »**

Donc, c'est la Ville qui possède ces terrains.

**(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

**Début de la phrase, à la page no 6 : « La situation est jugée tellement importante [...] »**

**Fin de la phrase, à la page no 6 : « [...] le souci de collégialité de la Ville d'Asbestos. »**

Puis il faut le noter, là, les six ministères collaborent très bien avec notre comité.

**(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

**Début de la phrase, à la page no 6 : « Dans le cadre des travaux de la Corporation [...] »**

**Fin de la phrase, à la page no 6 : « [...] d'une réponse de la part du ministère. »**

Des fois, c'est toujours long.

*« Plusieurs activités récréotouristiques ont d'ailleurs déjà lieu sur le site minier, et ce, sans compter le nombre important de marcheurs qui s'y rendent sans permission. »*

Le potentiel du site est donc déjà bien évident, et c'est pourquoi nous souhaitons pouvoir continuer de le développer. On pourrait parler des activités qui s'y passent présentement : les sentiers pour VTT, on a un observatoire du puits minier, le club de minéralogie qui fouille et collecte des minéraux, le Slackfest, un événement d'envergure, puis on a même des tournages de cinéma.

**(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

**Début de la phrase, à la page no 9 : « Dans un premier temps, en tant que municipalité [...] »**

**Fin de la phrase, à la page no 10 : « [...] un élément important pour y parvenir. »**

Notre position. Notre expérience particulière et nos connaissances font donc en sorte que notre position s'oriente autour des points suivants. Premièrement, les recommandations du BAPE devraient permettre la restauration et la mise en valeur du site.

**(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

**Début de la phrase, à la page no 11 : « La Ville d'Asbestos possède en son coeur [...] »**

**Fin de la phrase, à la page no 15 : « [...] économique réussie et qui perdurera dans l'avenir. »**

Merci beaucoup à vous.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci à vous. Justement, vous finissez par l'accompagnement dans une période de transition. Vous avez abordé cet aspect-là de façon très conceptuelle, et ça se comprend très bien. Est-ce que vous pourriez nous donner quelques éléments opérationnels de ces mesures d'accompagnement auxquelles vous pensez?

**M. HUGUES GRIMARD :**

Les mesures d'accompagnement, ça peut être surtout des mesures d'accompagnement au niveau des ministères. Je pense que les ministères contribuent énormément avec notre comité de mise en valeur du site Jeffrey, donc ils contribuent, puis il faut qu'ils continuent à contribuer pour pouvoir nous orienter, nous accompagner puis nous dire comment qu'on peut arranger nos choses pour vraiment que ça fonctionne. Ça, c'est vraiment important, pour pouvoir s'assurer que ça respecte l'ensemble des orientations gouvernementales.

Deuxièmement, le gouvernement doit continuer à investir énormément dans nos communautés, parce que le défi qu'on avait à faire face, c'était un défi majeur de diversification économique. Quand il y avait la mine Jeffrey chez nous, c'était une ville mono-industrielle. On a mis en place plein de choses, on a mis une stratégie de diversification qui a été acceptée par le gouvernement, on a investi, mais on a investi dans les créneaux qui étaient acceptés dans notre stratégie. Si on change les créneaux, il va falloir qu'il y ait un accompagnement supplémentaire. Puis, pour moi, il faut vraiment que le gouvernement nous accompagne également dans les prises de mesures. On veut avoir des qualités de l'air, on veut savoir qu'est-ce qui se passe, on veut se doter d'une connaissance technique par rapport à l'ensemble de l'air, mais il faut que... ce n'est pas une responsabilité locale, c'est une responsabilité du gouvernement. La sécurité de la population, c'est une prérogative qu'on n'hésitera jamais, mais le gouvernement a une responsabilité également à apporter par rapport à ça.

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Et vous faisiez part aussi du comité auquel collaborent notamment six ministères, et vous avez indiqué d'ailleurs que cette collaboration était très soutenue, mais vous recommandez en même temps éventuellement la formation d'un comité de pilotage. Quelle différence vous voyez entre ce comité déjà formé avec un éventuel comité de pilotage?

**M. HUGUES GRIMARD :**

Le comité de pilotage, pour moi, c'est au niveau des études d'air en tant que telles...

**LE PRÉSIDENT :**

Ah!

**M. HUGUES GRIMARD :**

... pour vraiment s'assurer. Le comité, l'autre, c'est plus général, pour le développement de l'ensemble du pourtour du puits minier.

**LE PRÉSIDENT :**

O.K. Puis juste une dernière question un peu marginale. Quand vous dites que vous favorisez l'utilisation des haldes à des fins récréatives, il y a... donc je comprends que des personnes dans la population peuvent aller directement sur les haldes, ce n'est pas interdit, ou certaines haldes?

**M. HUGUES GRIMARD :**

Il y a deux sortes d'haldes : il y a les résidus miniers, et là, la population ou les utilisateurs n'ont pas accès, mais il y a toutes les haldes stériles. Il y a d'autres choses, il y a le pourtour minier que les gens ont accès pour des événements bien précis puis encadrés.

**LE PRÉSIDENT :**

Puis, dites-moi, le mort-terrain, il y a des... enfin, dans un des mémoires j'avais lu qu'il y avait quand même d'énormes tonnes de mort-terrain, ce mort-terrain, où il a été placé?

**M. HUGUES GRIMARD :**

À l'entrée de la ville, puis tout a été revégétalisé par la compagnie Englobe.

**LE PRÉSIDENT :**

O.K. Donc, le mort-terrain disponible, il n'y en a plus?

**M. HUGUES GRIMARD :**

Non.

**LE PRÉSIDENT :**

O.K.

**M. GEORGES-ANDRÉ GAGNÉ :**

J'apporterais peut-être une précision. Pour le mort-terrain, c'est la partie nord du développement d'Asbestos, et ça a été végétalisé, mais il y a accès au mort-terrain, là, dont les sentiers de VTT qui circulent sur le mort-terrain, puis c'est une habitude des citoyens ici d'aller circuler dans ce secteur-là.

**LE PRÉSIDENT :**

Mais vous confirmez quand même que -- je pense que c'est vous qui aviez écrit ça au début, là -- qu'il y a 300 millions de tonnes de résidus miniers amiantés à Asbestos? Non, ce n'est pas vous qui avez écrit ça.

**M. GEORGES-ANDRÉ GAGNÉ :**

Non, ce n'est pas nous, c'est... vous allez avoir une autre présentation après nous qui vont vous le confirmer, oui.

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous pouvez le confirmer ou vous n'avez pas l'information?

**M. GEORGES-ANDRÉ GAGNÉ :**

Je ne m'aventurerai pas sur les chiffres...

**LE PRÉSIDENT :**

O.K.

**M. GEORGES-ANDRÉ GAGNÉ :**

... ça a été tellement difficile d'essayer de trouver les bons chiffres, ça fait que je pense que je vais laisser mon collègue en parler plus tard.

**LE PRÉSIDENT :**

C'est ça. En fait, dans ces chiffres-là, il y avait une trentaine de millions d'erreur, là.

**M. GEORGES-ANDRÉ GAGNÉ :**

C'est ça.

**LE PRÉSIDENT :**

Mais, remarquez, à huit cent quelques millions, 30 millions, ce n'est quand même pas dramatique, mais on aime mieux avoir exactement le chiffre, si nous l'avons.



**M. GEORGES-ANDRÉ GAGNÉ :**

Oui.

**M. HUGUES GRIMARD :**

On a des professionnels qui nous accompagnent qui vont pouvoir les valider.

**LE COMMISSAIRE :**

Monsieur Grimard, je reviendrais sur la demande que vous avez faite au ministère, le MELCC, concernant la mise en place d'un programme pour la qualité de l'air. Donc, vous avez déposé votre demande le 21 mai dernier, j'ai vu dans l'annexe, là, de la Corporation de mise en valeur du site Jeffrey, là, parce qu'ils ont mis ces demandes-là en annexe. Bon, le 30 mai, le ministère vous a répondu, là, qu'ils allaient vous répondre sous peu. Vous me confirmez ce matin -- puis c'était ma question, là -- qu'ils ne vous ont pas encore répondu, mais vous mentionnez d'autre part que vous avez une très bonne collaboration de tous les intervenants, de tous les ministères. Donc, est-ce que, à travers vos rencontres avec les fonctionnaires du MELCC, est-ce que vous avez une idée, est-ce qu'ils ont une idée, là, de vers où ils vont aller avec cette demande-là puis est-ce qu'ils vous en parlent?

**M. HUGUES GRIMARD :**

Je transférerais la question à l'administratif.

**M. GEORGES-ANDRÉ GAGNÉ :**

En fait, on a eu des discussions puis, bon, neuf mois pour un ministère, tout est relatif, donc c'est relativement court encore, mais on a eu des discussions encore au mois de novembre, et là, je pense qu'ils essaient d'établir un protocole...

**LE COMMISSAIRE :**

O.K.

**M. GEORGES-ANDRÉ GAGNÉ :**

... parce que le gros problème, c'est qu'ils ne savent pas trop comment ils s'y prendraient.

**LE COMMISSAIRE :**

O.K. Donc, ils sont ouverts...

**M. GEORGES-ANDRÉ GAGNÉ :**

Oui oui.

**LE COMMISSAIRE :**

... puis ils sont en train d'y travailler?

**M. GEORGES-ANDRÉ GAGNÉ :**

Oui, les discussions sont bonnes.

**LE COMMISSAIRE :**

C'est bon. Puis c'est ce que je voulais savoir, là, en vous posant cette question-là.

Et puis, monsieur Grimard, je reviendrais, à l'instar de mon collègue, sur la dernière recommandation, là, l'accompagnement de la population. Là, bon, une de vos... puis là, bien monsieur Zayed vous a demandé de le préciser, bon, il y a le réinvestissement de la part des gouvernements donc dans la suite des choses, donc il y aura des réinvestissements. Je serais intéressé de savoir si vous avez utilisé ou profité des programmes de... de... voyons! de transition, là, qui ont été mis en place, les 50 millions, au niveau du gouvernement fédéral.

**M. HUGUES GRIMARD :**

Au niveau du fonds fédéral, le fonds, pour notre partie de territoire, il reste un petit résiduel. Au niveau du fonds provincial, qui a un effet quand même assez majeur sur notre territoire, présentement il y a des projets d'acceptés pour 43 millions...

**LE COMMISSAIRE :**

O.K. C'est bon.

**M. HUGUES GRIMARD :**

... sur le 50 millions.

**LE COMMISSAIRE :**

C'est bon.

**M. HUGUES GRIMARD :**

On prévoit que les sommes seraient investies dans la prochaine année.

**LE COMMISSAIRE :**

Donc, vous aurez profité pleinement des deux programmes, là, au niveau des deux paliers de gouvernement?

**M. HUGUES GRIMARD :**

Oui, la région s'est prise en main, on a fait notre stratégie de diversification, et ça fonctionne chez nous, mais il ne faut prendre rien comme acquis en tant que tel. C'est tout un développement économique qui se poursuit, on est dans une croissance favorable, mais on ne prend rien comme acquis puis il faut continuer à développer notre communauté, pour vraiment se doter d'une économie solide, avec des créneaux, oui, au niveau des résidus miniers, mais on a plein d'autres créneaux qui se démarquent puis qu'on est innovant en tant que tel. À un moment donné, on n'était pas -- on était vraiment une MRC mono-industrielle, là présentement on est une MRC du savoir et de l'innovation.

**LE COMMISSAIRE :**

On le voit dans votre mémoire, d'ailleurs, là...

**M. HUGUES GRIMARD :**

Oui.

**LE COMMISSAIRE :**

... tous les projets qui ont été mis en place, là. Donc, c'est en partie à partir de ces programmes de diversification là?

**M. HUGUES GRIMARD :**

C'est... la base, c'est les programmes, mais c'est l'ardeur de l'ensemble des intervenants de notre communauté qui a permis, avec une vision claire et nette de notre résultat, de mettre en place plein de

choses. Oui, on a eu un accompagnement, oui, on a eu le fonds de diversification, mais il y a eu des promoteurs qui ont cru en chez nous pour pouvoir permettre d'oser rêver à l'avenir.

**LE COMMISSAIRE :**

Ah, bien, c'est bien! Merci beaucoup.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup à tous les deux.

Nous avons malheureusement un problème technique, c'est ce que je comprends, nous sommes obligés d'arrêter quelques minutes. Merci.

---

**SUSPENSION DE LA SÉANCE  
REPRISE DE LA SÉANCE**

---

**LE PRÉSIDENT :**

Messieurs-dames, nous allons reprendre les travaux, le problème technique est déjà réglé.

Donc, j'appelle monsieur Martin Lafleur.

---

**MM. MARTIN LAFLEUR et PIERRE CORBEIL**

**M. PIERRE CORBEIL :**

Bonjour.

**LE PRÉSIDENT :**

Bonjour, monsieur Lafleur.

**M. PIERRE CORBEIL :**

C'est « monsieur Corbeil »; monsieur Lafleur est à côté, il m'accompagne. Je suis...

**LE PRÉSIDENT :**

Votre prénom?

**M. PIERRE CORBEIL :**

Pierre Corbeil, président de la Corporation socioéconomique d'Asbestos.

Je vous remercie, madame Gauthier, monsieur Zayed, monsieur Magnan, de nous recevoir pour la présentation. Vous savez, la Corporation de développement économique, sa mission évidemment c'est de faire du développement économique, ça va de soi, et pour ça, eh bien, on a comme mandat d'accompagner les entrepreneurs qui s'installent ou ceux qui sont sur place pour les aider évidemment à partir ou à prospérer dans leur entreprise. Nous favorisons aussi un réseautage entre les entreprises pour qu'il y ait de la synergie entre eux, et aussi nous avons comme mandat de réaliser certains mandats que la Ville d'Asbestos peut nous donner à réaliser.

Le but de la présentation, ce n'est pas compliqué, pour nous, c'est de vous dire l'importance primordiale qu'il y ait une exploitation des résidus miniers. C'est très important pour notre ville.

Personnellement, je suis originaire d'ici, je suis notaire depuis 45 ans. J'ai toujours travaillé dans le développement économique, et monsieur le maire l'a dit tantôt, ce n'est pas évident d'où est-ce qu'on part au niveau du développement économique. C'est réellement qu'on part d'extrêmement loin. Pourquoi? Parce qu'on était une ville minière, et on avait l'avantage, avec l'amiante, d'avoir de très bons salaires; les gens pouvaient travailler, ils rentraient à la mine, ils travaillaient jusqu'à la fin de leurs jours, avec un bon fonds de pension. C'était parfait dans un sens, mais à toute bonne chose, il y a des effets pervers, il y a du négatif, et ce négatif-là, dans ce cas-là, ça a été qu'il n'y a pas eu d'entreprises beaucoup qui se réalisaient parce que les jeunes, ils lâchaient l'école, ils s'en allaient travailler à la mine, et même s'ils avaient, certains, un esprit entrepreneurial, ils disaient : « Pourquoi je partirais quand j'ai des si bons salaires? » Et, de l'autre côté, le fait qu'il y ait des si bons salaires, ça a fait en sorte qu'il n'y a pas d'autres entreprises d'envergure qui voulaient venir s'installer, ne pouvant pas compétitionner avec les salaires de la mine, qui étaient dans les plus élevés au Québec, ces salaires-là. Ce qui fait que les entreprises ne voulaient pas venir ici. Il y en a qui sont venues en région, mais pas ici comme tel. Ce qui fait qu'on part de très loin, mais comme monsieur le maire l'a dit, on a travaillé très fort depuis 40 ans à faire du développement économique.

Ce qu'on se rend compte dans la diversification, c'est qu'au départ les entreprises qui se sont installées, ça a toujours été par des résidents locaux; les gens de la place, qui aimaient la place, qui voulaient vivre ici et qui ont parti des entreprises qui, tranquillement, prospèrent. Ça a été près des années 2000 avant qu'on ait réellement une grande entreprise autre que la mine, c'était Magnola, mais comme vous le savez, Magnola est venue pourquoi? Parce qu'on avait les résidus miniers qui étaient en

place, O.K.?

Après, il y a eu le fonds de 50 millions, on en a parlé. Effectivement, ça a aidé au développement, depuis ce temps-là, mais le fonds est en train de s'épuiser, mais même avec le fonds, même avec les entreprises déjà en place, on a besoin de plus pour la prospérité économique de la ville et de la région, et ce plus-là, quant à moi, passe par l'exploitation des résidus miniers. Il y a d'autres choses dans la diversification économique, mais c'est rare qu'on peut avoir de quoi qui nous permet d'avoir des grandes entreprises qui s'installent chez nous, à long terme, avec une ressource aussi importante.

Pour la suite des choses, je vais laisser Martin prendre la relève.

**M. MARTIN LAFLEUR :**

Alors, comme... Bonjour, ça me fait plaisir.

**LE PRÉSIDENT :**

Bonjour, monsieur.

**M. MARTIN LAFLEUR :**

Alors, Martin Lafleur, directeur de la Corporation de développement économique. Comme disait monsieur le maire, il y a eu une démarche où on a priorisé nos axes de développement. La communauté s'est regardée puis on a... la première démarche, on a dit : « Qu'est-ce qu'on a que les autres n'ont pas? » Alors, c'était assez clair qu'on a regardé qu'on avait des haldes puis que c'était la première ressource à mettre en valeur, sauf qu'il n'était pas question de tout mettre nos oeufs dans le même panier, de recommencer le secteur mono-industriel, on a dit : on va diversifier. On s'est développé d'autres axes, nos axes qui ont été : l'usinage, le secteur bioalimentaire, les écomatériaux, secteur d'avenir, et évidemment la valorisation des résidus miniers.

Tous les efforts qui ont été faits, évidemment, ont été rendus possibles grâce à la présence du fonds et aussi grâce à la présence de la Corporation, parce qu'au niveau du fonds de diversification, ça nous a permis de combler un petit peu les lacunes qu'on avait. Parce qu'il faut comprendre que, une ville minière, c'est comme en Abitibi, la ville est bâtie, bon, il y a un *shaft*, on bâtit alentour. Ici, il y a un puits, on a bâti alentour. On n'a pas bâti parce qu'on avait des liens autoroutiers extraordinaires, on n'a pas bâti parce qu'on avait des institutions d'enseignement, on n'a pas bâti parce qu'on avait une présence, si on veut, d'une main-d'oeuvre abondante, on n'a pas bâti parce qu'on avait une géographie luxuriante, on a bâti parce qu'on avait une ressource. Mais là, ça nous rattrape.

Une chance qu'on a eu un fonds de diversification, ça nous a permis de convaincre des

entreprises qui disent : « Bien moi, là, dans le cadre de la rareté de la main-d'oeuvre, je me placerais plus, moi, près de Sherbrooke ou près de Drummondville parce que je vais avoir du monde. » On dit : « Non non, on a un fonds de diversification, on va t'aider. » Alors, ça nous a permis, ce 50 millions là, d'attirer des entreprises, puis vous avez vu, dans le mémoire, on a réussi à avoir des beaux succès. Mais ça va nous rattraper, là, c'est fini, là, il nous reste un an, après ça on devient au même niveau que les autres joueurs. Il faut qu'on les attire ici. Alors, oui, on va réussir, mais ce n'est pas suffisant. Il faut qu'on mette en valeur les résidus miniers, c'est notre avenir, c'est la base de l'économie du futur pour la ville, tout en maintenant une diversification économique.

Une des raisons aussi qu'on les a attirées, ces entreprises-là, c'est que la Corporation est allée au front, on a fait des programmes de location-achat. Ce n'est pas compliqué, ici, quand on disait à une entreprise, elle dit : « Ouin, mais moi, ça ne me tente pas de m'établir à Asbestos, il va arriver quoi? Je ne veux pas mettre 2 millions dans une usine. — Parfait, on va te bâtir. » Alors, la Corporation, au cours des neuf dernières années, a bâti, bon an, mal an, une quinzaine de motels industriels qu'elle a financés, elle, et a offert des programmes de location-achat. Ce que ça fait, c'est que c'est nous qui a pris le risque. On s'est mis entre la banque et l'entreprise, puis si l'entreprise ne va pas bien, bien c'est moi qui est pris avec la bâtisse, il faut que je retrouve quelqu'un d'autre dedans. Et tout ça a fait que ça a fait une charge de prêts, de prêts de 8 à 9 millions de dollars, où nous -- la banque, elle, elle ne perdra jamais -- nous, on est au front. Ça, ça va, mais ça aussi, ça a ses limites, ce n'est pas toujours éternel.

Donc, la technopole ou la vallée du magnésium, c'est l'avenir pour nous. On dit : oui, c'est beau dire « on veut faire ça », mais fais tes devoirs. Alors on a fait nos devoirs au courant des huit dernières années, on s'est assuré qu'il y ait un accès à la ressource pour tous les projets. Donc, s'assurer avec le ministère, les gouvernements, les gens qui avaient des créances, pour que les résidus miniers, tout le monde y ait accès, qu'on puisse avoir une multitude de projets. Si tu veux une vallée, il ne faut pas que tu aies seulement un projet.

Après ça, on a dit : on va mettre un centre d'innovation minière. Parce qu'il faut être capable d'appuyer cette recherche-là, d'être capable de tout, si on veut, valoriser puis d'avoir ce qu'on appelle des *spin-off*. Il faut faire du pilotage, il faut qu'il y ait des gens qui disent : « Hey! C'est intéressant, ça fonctionne, le procédé fonctionne, on fait une usine. » Après ça, il faut avoir accès à un fonds de développement, parce qu'il faut payer tout ça, hein, il faut aider les entreprises à faire leur *spin-off*, leur pilotage. On l'a fait. Et puis il faut créer une grappe industrielle pour que les gens y croient, parce que c'est beau dire : on veut être une vallée. Alors, c'est ce qu'on a fait.

On a quatre projets actuellement qui ont eu lieu -- on parle au niveau des études -- on en a deux qui vont partir cette année, et quand je dis qu'ils vont partir, ça dépendra bien de votre décision; si le BAPE considère qu'on doit cesser toute forme d'exploitation, bien ça sera ça, mais si la décision est à l'effet qu'on continue, bien on en a deux, là, qui débutent cette année, et on en a deux autres qui sont en processus, et on en a d'autres, qu'on ne peut pas annoncer parce qu'on discute, mais il y a deux autres

projets qui s'analysent. Donc, il y a vraiment la naissance d'une grappe industrielle à ce niveau-là qui est en train de prendre forme, après toutes ces années-là d'efforts.

C'est quoi les impacts économiques qu'il n'y ait pas de vallée du magnésium pour nous? Ce n'est pas compliqué, on l'a mis dans le rapport, vous avez vu, la ville d'Asbestos -- puis on n'aime pas ça, le dire, là, mais c'est ça quand même -- on est la ville de 5 000 habitants et plus qui reçoit le plus de péréquation de la province de Québec. Ce que ça veut dire, là, ça veut dire qu'on n'est pas riche riche. Ça veut dire que l'effort fiscal demandé à nos citoyens est immense, et pour être capable de faire face au futur, il faut être capable d'avoir cette, si on veut, cette aide-là. Et ça, c'est pernicieux parce que -- et ça, les gens ne le comprennent pas, mais une chance qu'ils ne comprennent pas, des fois on n'en dort pas -- mais ce que je veux dire, c'est que vous avez la péréquation, on reçoit 1.8 million, toutes les fois que je fais un effort puis que je fais une nouvelle usine puis que ça va bien, là, bien le gouvernement il dit : « Ça va bien », alors on fait ça. Moi, j'ai un nouveau revenu, la péréquation baisse. Avant que les citoyens voient le bout de tous nos efforts puis qu'ils disent : « Ah! C'est de l'argent supplémentaire pour des nouveaux projets », là, j'en ai pour 15 ans, à peu près, sauf si j'ai la vallée du magnésium. Si j'ai la vallée du magnésium, je vais être capable d'avoir des revenus qui vont nous permettre de réduire ça.

Et il faut comprendre aussi que, au Québec, la province de Québec, c'est la même chose, 11 milliards de la péréquation du gouvernement du Canada. On a un gouvernement, on a un premier ministre qui a l'art de se faire aimer des provinces de l'Ouest, alors je ne vous dis pas ce qui va se passer dans deux, trois ans quand ils vont refaire les calculs puis refaire les modes de calculs de la péréquation, mais je peux vous garantir qu'il y a des bonnes chances qu'on ne reçoive plus 11 milliards, et ça, ça veut dire...

**LE PRÉSIDENT :**

11 millions.

**M. MARTIN LAFLEUR :**

11 milliards.

**LE PRÉSIDENT :**

Vous... Ah! O.K.

**M. MARTIN LAFLEUR :**

Pas nous, le gouvernement du Canada -- le gouvernement du Québec, monsieur Legault. Alors, 11 milliards, si on en coupe 4 au niveau provincial, là, qu'est-ce qui va se passer dans le ruissellement,



aussi? Alors moi, quand je vous parle de 15 ans, là, ça va peut-être se transformer en 20 ans.

Alors, le défi est colossal pour être capable de maintenir une communauté ici, ça prend des revenus, ça prend une assise. Si on pense qu'il y a une possibilité de valoriser ces résidus-là de façon économique, avec tous les critères de protection, de mitigation, bien je pense qu'il faut qu'on saute dessus.

Alors nous, nos recommandations sont simples, on se dit : bien, il faut assurer la pérennité des sommes investies. Ça fait huit ans qu'on travaille avec tout le monde, tous les niveaux de gouvernement, puis ils nous ont dit : « Oui oui oui, allez-y, valorisation des résidus. » On a mis, avec le CIMMS, 10 millions là-dedans. Alors, la simple recommandation, ce serait que si demain matin vous décidez que ce n'est plus une bonne chose, juste de suggérer au gouvernement de remettre 10 millions dans le fonds, on aimerait ça continuer, parce qu'on a quand même fait cette démarche-là basée sur des prémisses que c'était correct.

L'autre chose : établir un cadre clair et raisonnable. Il faut s'entendre, « raisonnable », ce n'est pas... ça ne veut pas dire tourner les coins ronds, ça ne veut pas dire mettre la santé des gens en doute, mais c'est être capable de se baser sur des choses qui sont concrètes, puis si on n'a pas l'information, d'aller la chercher, puis aussi de ne pas... je comprends le principe de précaution, là, mais il ne faut pas mettre un fardeau supplémentaire aux autres. Quand on parle de bruit de fond, là, sur une entreprise...

**LE PRÉSIDENT :**

Éloignez-vous un petit peu.

**M. MARTIN LAFLEUR :**

Vous voulez que je m'éloigne? Ça va?

Alors, quand on parle de bruit de fond, là, et puis on me dit : « Bien, regarde, sur le site, il ne faut pas qu'il y ait de bruit de fond. » Écoutez, là, quand Domtar fait du papier, là, je ne peux pas croire que, dans un environnement de 800 mètres, que le bruit de fond est le même que si l'usine n'existait pas, là. En tout cas, quand je vois sortir la boucane au bout de la cheminée, là, j'ai un petit doute. Ce que je veux dire, c'est qu'il faut avoir des normes qui sont raisonnables et qui sont... qui permettent à tout le monde ou au milieu d'être capable de recevoir ce type de développement là.

Par la suite, évidemment, nous ce qu'on dit se dit, c'est : si vous considérez que, oui, c'est possible, on aimerait juste qu'on ne tombe pas dans la solution facile du moratoire. On a énormément de projets, là, qui sont gelés actuellement parce que tout le monde veut savoir ce qui va arriver de ça.

Ce qu'on aimerait, nous, c'est que cet été, quand vous allez faire vos recommandations, qu'on ait un certain enlignement et qu'on sache pas mal où on s'en va. Ou si vous nous arrivez -- je ne parle pas de vous, mais je parle si on arrive en général puis on dit : « Bien nous, on pense qu'il faudrait faire un moratoire, faire des études en attendant », je vous dirais que les investisseurs et les financiers et les entreprises, ce n'est pas... ce n'est pas de la musique à leurs oreilles, ça. Alors, actuellement, tout est gelé puis on a bien hâte de savoir.

Je vous remercie infiniment.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci à vous.

**M. PIERRE CORBEIL :**

En guise de conclusion...

**LE PRÉSIDENT :**

Oui?

**M. PIERRE CORBEIL :**

... vous pouvez voir que, pour nous, c'est vital, vital vital, l'exploitation des résidus miniers. Nous croyons sincèrement, on a parlé que peut-être vous arriveriez à dire non, mais moi je crois sincèrement, et nous croyons sincèrement, notre région, que cette exploitation peut être faite de façon sécuritaire, avec des normes raisonnables, comme Martin vient de parler, et que la commission, avec sa sagesse, saura déterminer. Merci beaucoup.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci à vous. Peut-être une question -- puis vous savez très bien que la commission n'est pas décisionnelle, c'est le gouvernement qui va décider -- ça serait quoi votre plan B si jamais le gouvernement décidait de ne pas aller de l'avant avec la valorisation des résidus miniers, c'est quoi votre plan B, au point de vue économique?

**M. MARTIN LAFLEUR :**

Bien, je vous dirais que c'est exactement ce qu'on fait depuis... depuis les huit dernières années.

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, sauf que là, vos fonds de diversification et autres vont s'arrêter...

**M. MARTIN LAFLEUR :**

C'est ça.

**LE PRÉSIDENT :**

... à moins que vous ayez des évidences...

**M. MARTIN LAFLEUR :**

Bien, ce qu'on va faire, c'est qu'on va... notre première recommandation, c'est d'aller récupérer le 10 millions qu'on a investi à tort, et avec cette somme-là, de tenter de créer ce qu'on appelle des équipements qui vont nous permettre d'avoir des revenus récurrents, pour être capable de donner les subventions qu'on a données aux gens. Alors, si on prend un 10 millions, qu'on l'investit dans des infrastructures qui ne nous coûtent rien mais qu'on peut louer, qui nous amènent des revenus, bien quand on va vouloir convaincre des gens de venir s'établir dans la région, on va dire : « Bien oui, on peut te donner un cadeau », parce que la vie, c'est comme ça.

Maintenant, on est en compétition... je regardais l'an dernier, il y a deux ans, quand la Ville de Sherbrooke a attiré Soprema, on parle de congé de taxes de 10 ans, là. Tu es là, tu dis : tes citoyens ne verront pas la couleur d'un sou de l'entreprise pendant 10 ans, pour l'attirer chez toi. Mais c'est des impacts collatéraux.

Donc, on est en compétition avec tout le monde. Le plan, c'est d'être capable d'avoir des incitatifs, puis si le gouvernement n'est pas là ou si le gouvernement ne nous accompagne pas, monsieur le maire l'a dit, ils doivent nous accompagner, il faut trouver une façon d'avoir des incitatifs qui va nous permettre d'attirer les gens ici, dans un milieu où ce n'était pas prévu d'avance, là, ce n'était pas... il n'a pas été choisi en fonction de ça, là.

**M. PIERRE CORBEIL :**

Et, deuxièmement, juste pour... Continuer ce qu'on fait actuellement, c'est-à-dire être très, très, très rapide à répondre aux besoins des entrepreneurs, c'est là qu'on peut se démarquer; versus d'autres villes que ça prend peut-être un peu plus de temps à cause de la grosseur de la ville, nous on réagit très rapidement. On va continuer à le faire. Mais je ne pense pas qu'on ait besoin d'un plan B. Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur. Une petite question relative à votre Centre d'innovation minière. Ce centre-là, il est doté de quel budget annuel?

**M. MARTIN LAFLEUR :**

Je vous dirais qu'il n'a pas un budget annuel récurrent, c'est un budget qui est tributaire des clients. Alors nous, ce qu'on fait, c'est que le Centre d'innovation minière fait des travaux de pilotage auprès des différentes entreprises privées, et c'est à même ces programmes de... des programmes à la fois privés et publics que le Centre a réussi, bon an, mal an jusqu'à aujourd'hui, à faire ses frais puis à -- presque ses frais, on s'entend -- et à réussir à, depuis les deux dernières années, vraiment accompagner les entreprises, là.

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que ce centre-là collabore avec des universités, des centres de recherche?

**M. MARTIN LAFLEUR :**

Il a été créé, comme on le disait dans le mémoire, de concert avec le cégep...

**LE PRÉSIDENT :**

Oui.

**M. MARTIN LAFLEUR :**

... et il travaille de concert avec l'Université de Sherbrooke sur tous les programmes de pilotage, parce qu'on partage les équipements. C'est ce qu'on appelait « le centre du savoir », qu'on voulait être capable d'accompagner, justement, notre vallée du magnésium, pour être capable d'appuyer les démarches.

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord, merci.

**LE COMMISSAIRE :**

Moi, j'ai deux questions. Monsieur Lafleur, justement vous venez encore de le mentionner, là,

vous dites : « Si je n'ai pas la vallée du magnésium. » Ça, est-ce que c'est le nom d'un projet?

**M. MARTIN LAFLEUR :**

Bien, écoutez, on...

**LE COMMISSAIRE :**

Je trouve l'expression quand même ludique, là, c'est...

**M. MARTIN LAFLEUR :**

Oui, bien écoutez, c'est qu'on a... on s'est inspiré des gens du Saguenay, alors il y a la Vallée de l'aluminium là-bas.

**LE COMMISSAIRE :**

O.K. C'est bon.

**M. MARTIN LAFLEUR :**

Alors, on a... on parle de technopole, alors la technopole du magnésium, et « technopole », je trouve que ça fait très technocrate. Alors, on aime beaucoup le terme « vallée », c'est beau ici, alors on voulait lui mettre un petit côté luxuriant.

**LE COMMISSAIRE :**

Puis, parce que vous avez utilisé... je pose la question parce que vous aviez utilisé le terme souvent, et puis... donc je voulais savoir si c'était le nom d'un projet ou le nom d'une... En fait, c'est un projet collectif?

**M. MARTIN LAFLEUR :**

C'est notre futur *trademark*.

**LE COMMISSAIRE :**

Oui, c'est ça, O.K. C'est bien.

Maintenant, je reviendrais au Centre d'innovation minière. Vous avez mentionné dans votre

présentation : « On a réussi à attirer des entrepreneurs », puis dans votre discours, vous avez aussi glissé le terme, là : « dans un contexte de pénurie de main-d'oeuvre ». Donc, quand vous attirez un entrepreneur ici, qu'est-ce que vous lui dites ou qu'est-ce que vous faites pour, pas lui garantir mais le convaincre qu'il n'y aura pas un problème de main-d'oeuvre?

**M. MARTIN LAFLEUR :**

Bien, ça dépend toujours. On comprend aujourd'hui que les entreprises ont... les entreprises qui veulent s'installer puis qui vont amener 250 emplois, là, c'est rare maintenant, on s'entend, là, alors au niveau de la rareté de la main-d'oeuvre, il y a beaucoup de robotisation, tout ça. On a un bassin de population suffisant puis on choisit les entreprises qui correspondent à ce qu'on est, là. On ne peut pas être toujours la grenouille et le boeuf, là, ce n'est pas possible. Sauf qu'une entreprise comme, par exemple, on prend un exemple, Alliance Magnésium, elle, elle attire une panoplie de travailleurs, c'est-à-dire que vous avez des gens semi-professionnels, des professionnels, alors il y a vraiment un impact puis un ruissellement importants. Un emploi créé dans une usine d'usinage n'aura pas le même impact qu'un emploi créé chez Alliance Magnésium, là, on s'entend, en termes de ruissellement puis de, si on veut, de tout ce qui va en déduire au niveau de l'achat des maisons, la valeur des maisons, parce qu'on comprend que notre problème de richesse foncière, c'est la valeur de nos maisons. S'il y a une entreprise qui vient s'établir puis que la pression d'achat puis que, bref, les gens en veulent, bien, c'est comme toute chose, plus les gens en veulent, plus la valeur marchande... et si la valeur marchande augmente, bien les revenus de la Ville augmentent. C'est tout un effet d'entraînement. Puis tout ça, bien, c'est un plan global, puis ce qu'on vous dit, c'est que la pièce de la valorisation des résidus miniers, elle est pas mal fondamentale.

**LE COMMISSAIRE :**

Mais pour aller un petit peu plus loin dans ma question, là, dans un contexte, là, actuel de pénurie de main-d'oeuvre partout au Québec, comment vous gérez ça, quand vous discutez avec une compagnie?

**M. MARTIN LAFLEUR :**

Bien, on fait des... bien nous, ce qu'on leur dit, c'est qu'on fait des salons de main-d'oeuvre, on fait des salons de main-d'oeuvre à toutes les années.

**LE COMMISSAIRE :**

O.K.

**M. MARTIN LAFLEUR :**

On réussit... On leur garantit le support pour aller chercher les employés, la main-d'oeuvre, puis ce qu'on leur dit, c'est que si on n'est pas capable d'avoir exactement ce qu'ils veulent, on va les former en entreprise.

**LE COMMISSAIRE :**

O.K.

**M. MARTIN LAFLEUR :**

Alors, on a un centre, ici, qui forme les gens, et on... on tire notre épingle du jeu, on est en compétition, tout ça, et puis... mais ce sont des défis, on s'entend, là, ce n'est pas évident.

**LE COMMISSAIRE :**

Bien, merci, ça répond à ma question.

**LE PRÉSIDENT :**

Peut-être une dernière intervention, à saveur ludique, elle aussi. J'ai passé mes 12 premières années de vie dans la vallée du Nil, là maintenant je suis dans la vallée du magnésium. Mais, de façon plus sérieuse, est-ce que vous croyez que ce terme-là pourrait être réducteur par rapport à tout ce qui est mis en évidence par rapport à l'économie circulaire?

**M. MARTIN LAFLEUR :**

Bien, écoutez, il faut comprendre que j'ai pris ce terme-là... Le terme réel de l'étude qu'on a fait réaliser, c'est : la technopole. Technopole du magnésium.

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, ça, c'est ce qui est dans votre mémoire.

**M. MARTIN LAFLEUR:**

C'est ça. Moi, « la vallée », bon, c'est un -- comment je pourrais vous dire ça? -- c'est une expression qu'on aime prendre parce qu'on veut afficher nos couleurs, alors est-ce que ça va avoir un effet réducteur? Possiblement, peut-être, parce qu'il y a d'autres métaux qu'on peut récupérer à travers,

il y a du cobalt, il y a du nickel. Vous avez raison, il faudrait peut-être tenter...

**LE PRÉSIDENT :**

En tout cas, je vous pose la question comme ça, mais c'était vraiment une question ludique.

**M. MARTIN LAFLEUR :**

C'est ça, mais...

**LE PRÉSIDENT :**

Mais qui sous-tend quand même... parce que vous savez les questions... plusieurs sont venus nous parler de la perception, à quel point ça peut être important, la perception. Quand on sort un concept, c'est sûr qu'on perd un peu sa portée, on ne sait pas comment il va être repris. C'est dans ce sens-là que je vous posais la question.

**M. MARTIN LAFLEUR :**

Je vous dirais que d'être « la vallée du magnésium » est beaucoup plus sympathique à vendre dans le public que « la vallée de l'amiante ». Ça, je peux vous dire que c'est beaucoup plus sympathique. Jusqu'à date, ça passe bien. C'est quand même... c'est quand même un métal qui va faire partie des métaux fort importants, là, dans le futur, alors jusqu'à date, ça a une connotation positive.

**LE PRÉSIDENT :**

C'est bon. Merci à vous deux.

**M. PIERRE CORBEIL :**

Mais, en même temps, sur la vallée de magnésium, il ne faut pas se leurrer, là, il y a juste -- il n'y a pratiquement pas d'industries de magnésium en Amérique du Nord, c'est une opportunité immense qu'on a, et je ne pense pas que ça puisse nuire à la diversification économique que l'on fait. Je pense que la Vallée de l'aluminium, là, ils sont très progressifs aussi à diversifier leur économie, je pense qu'on peut faire la même chose. Et pour répondre aussi à votre question par rapport à l'emploi, quand Magnola est venue à Asbestos, il y a des employés évidemment qui sont venus d'un peu partout, qui arrivaient d'ailleurs, et je peux vous dire, quand ils sont partis, quand Magnola a fini, qu'ils étaient très malheureux de quitter la ville, à cause de notre qualité de vie. Alors, c'est quelque chose qu'on met de l'avant, évidemment, pour aller chercher des employés.



**LE PRÉSIDENT :**

Merci encore à tous les deux.

Claude Lortie.

---

**MM. CLAUDE LORTIE, JEAN DIONNE  
et MARIO MORAND**

**M. CLAUDE LORTIE:**

Bonjour.

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, bonjour messieurs, si vous voulez vous présenter pour... à des fins de transcription.

**M. CLAUDE LORTIE :**

O.K. Mon nom est Claude Lortie, je suis le président de la Corporation pour la restauration et la mise en valeur du site Jeffrey.

**M. JEAN DIONNE :**

Je partais pour dire : « Mon nom est Claude Lortie. » Mon nom est Jean Dionne, ingénieur, j'ai été 35 ans dans la fonction publique et 25 ans à la Direction de la restauration des sites miniers.

**M. MARIO MORAND :**

Mon nom est Mario Morand, je suis vice-président de la Corporation et gestionnaire dans le réseau de la santé et des services sociaux.

**LE PRÉSIDENT :**

À vous la parole, messieurs.

**M. CLAUDE LORTIE :**

Merci de nous permettre la présentation d'un mémoire au nom de la Corporation pour la

restauration et la mise en valeur du site Jeffrey. Nous entendons ce matin faire un bref survol des principaux points soulevés par la Corporation pour la restauration et la mise en valeur du site Jeffrey dans le mémoire qu'elle a déposé à la commission d'enquête et qui visait à faire le point sur le réaménagement et la restauration du site Jeffrey, dans un contexte de développement durable et dans la perspective de sa mise en valeur.

**(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

**Début de la phrase, à la page no 4 : « La Ville d'Asbestos souhaite mettre en valeur [...] »**

**Fin de la phrase, à la page no 4 : « [...] fort potentiel d'attraction pour les promoteurs. »**

À la suite de la cessation en 2012 des activités minières, la Ville d'Asbestos a entamé des démarches afin d'évaluer le potentiel de remise en valeur des terrains appartenant à la mine Jeffrey ainsi que ceux qu'elle a acquis en périphérie de la fosse à ciel ouvert.

**(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

**Début de la phrase, à la page no 5 : « Le 9 août 2018, la Ville d'Asbestos [...] »**

**Fin de la phrase, à la page no 6 : « [...] nécessaire à la réalisation de ces travaux. »**

Pour bien encadrer la réalisation des travaux, la Ville d'Asbestos a créé, en 2017, un comité qui est devenu un organisme à but non lucratif en décembre 2018. La mission de la Corporation est de promouvoir et de favoriser le développement du site Jeffrey par tous les moyens appropriés, avec la participation des citoyens, du milieu des affaires, des acteurs institutionnels, communautaires, économiques et culturels.

Pour favoriser la mise en valeur du site Jeffrey, il faut d'abord mettre en place les conditions propices à l'attrait et à l'implantation des projets. Ces conditions passent notamment par une remise en état des terrains et leur sécurisation afin d'en permettre un développement harmonieux, sécuritaire et conforme aux principes de développement durable.

Dans le cadre de sa démarche, la Corporation a fait les constats suivants. En termes de connaissance de la qualité de l'air...

**(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

**Début de la phrase, à la page no 9 : « Le comité constate que les différents ministères [...] »**

**Fin de la phrase, à la page no 9 : « [...] et au niveau du bruit de fond dans la ville d'Asbestos. »**

Ce bruit de fond devenant la norme à ne pas dépasser par l'arrivée de projets. Il s'agit d'une

question de coûts et de volonté politique.

Lors de la première partie des audiences du BAPE, tenues en 2019, nous avons été à même de constater que la valorisation des résidus d'amiante ne faisait pas nécessairement l'unanimité auprès des différents ministères. Il ne semblait pas y avoir de directives gouvernementales claires.

**(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

**Début de la phrase, à la page no 10 : « Certains encourageaient, de façon systématique [...] »**

**Fin de la phrase, à la page no 13 : « [...] de la valorisation des résidus du moulin. »**

Le bruit de fond mesuré deviendrait la norme à ne pas dépasser.

**(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

**Début de la phrase, à la page no 13 : « Mettre en place un cadre réglementaire clair [...] »**

**Fin de la phrase, à la page no 13 : « [...] à un avenir meilleur, à la fois sain et sécuritaire. »**

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci à vous. Deux petits éléments de clarification. Vous avez, dans le cadre de ce mémoire, utilisé plusieurs termes, je pense que vous les avez utilisés comme synonymes, vous avez utilisé : « résidus du moulin, résidus amiantés » et « résidus miniers amiantés ». Dans le cadre de ce mémoire, là, c'est équivalent?

**M. CLAUDE LORTIE :**

C'est équivalent.

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Une deuxième clarification. Vous avez, à la première page, quantifié les tonnes de matières... de matériels extraits de la fosse, donc vous avez 830 -- je suis certain que c'est juste une coquille, là -- 830 millions de tonnes de matériels extraits, sur lesquels on retrouve 24 millions de tonnes de fibres d'amiante, 344 millions de tonnes de stériles, 186 millions de tonnes de mort-terrain et 300 millions de tonnes de résidus, mais si on fait l'addition, ça ne donne pas 830, ça donne 854, donc je présume que c'est juste une simple erreur, ici? Mais je voudrais une confirmation.

**M. CLAUDE LORTIE :**

Je vais laisser répondre Jean.

**M. JEAN DIONNE :**

Jean Dionne. Donc, le 830 millions, quand on parle des fibres d'amiante, c'est inclus dans le minerai, donc nécessairement on ne le compte pas deux fois. Donc, les tonnes de matériels, ça inclut : minerai, stériles, résidus du moulin et le mort-terrain.

**LE PRÉSIDENT :**

C'est ça. Donc, si vous les additionnez, là...

**M. JEAN DIONNE :**

En principe, les fibres d'amiante, 24 millions de tonnes n'est pas inclus à l'intérieur.

**LE PRÉSIDENT :**

O.K. Donc, quand vous dites : « Plus de 830 millions de tonnes de matériels ont été extraits de la fosse », vous excluez les fibres d'amiante?

**M. JEAN DIONNE :**

Les fibres d'amiante parce qu'elles sont déjà considérées au départ.

**LE PRÉSIDENT :**

Ah! D'accord. O.K. Mais dans la mesure où ça soit clair.

Madame Gauthier.

**LA COMMISSAIRE :**

Bonjour. À la lecture de votre mémoire, je me suis posé une question : quel est le statut du site minier, du site Jeffrey? En fait, il y a un propriétaire à l'heure actuelle?

**M. JEAN DIONNE :**

Oui, tout à fait, il y a un propriétaire. Premièrement, c'est une propriété privée.

**LA COMMISSAIRE :**

Oui.

**M. JEAN DIONNE :**

Nécessairement, le propriétaire est détenteur -- détenait les droits miniers, maintenant en termes de propriétaire des substances minérales, et ce propriétaire-là, en vertu de la Loi sur les mines, la section 10 de la Loi sur les mines, donc il a une obligation de procéder aux travaux de restauration.

**LA COMMISSAIRE :**

Et c'est là que vous, vous venez, vous avez une entente avec le propriétaire pour mener ces travaux-là?

**M. JEAN DIONNE:**

Non.

**LA COMMISSAIRE :**

Non?

**M. JEAN DIONNE :**

Non. En fin de compte, c'est que la Municipalité voit un intérêt à acquérir la propriété...

**LA COMMISSAIRE :**

O.K.

**M. JEAN DIONNE :**

... et à faire en sorte, pour faire développer les ressources que présente ce site minier là, nécessairement, et donc par conséquent, donc c'est sûr qu'actuellement le site, il y a eu cessation des activités en 2012, le détenteur a entrepris des travaux de restauration, il a procédé à la vente de

différentes parties de son terrain, donc les bâtiments industriels, la partie haldes stériles, et nécessairement on est rendu en 2019 et il n'y a toujours pas de travaux de restauration de complétés. Par conséquent, donc la Ville voit un intérêt de s'impliquer pour justement prendre en charge la restauration, prendre en charge le développement de ce site-là pour en arriver à avoir quelque chose de positif comme tel, là.

**LA COMMISSAIRE :**

Quand vous parlez qu'il y a eu des ventes de terrains, il y a vraiment eu une division puis il y a eu des lots qui ont été créés séparément? Donc, la halde, on ne parle de droits de revégétalisation de la halde, on parle vraiment qu'il y a un lot qui a été créé puis que ce lot-là a été vendu à Englobe?

**M. JEAN DIONNE :**

Tout à fait.

**LA COMMISSAIRE :**

O.K.

**M. JEAN DIONNE :**

Donc, mais Pierre Corbeil, qui est le notaire, aurait pu vous en donner de bonnes indications, mais...

**LA COMMISSAIRE :**

Plus de détails, là, mais... Non, c'est juste par rapport aux revenus de la Ville, aussi, s'il y a un lot distinct, à ce moment-là il y a une taxation, là, qui vient avec.

L'autre chose que je me demandais : où en est -- où en sont vos négociations avec le propriétaire, justement, pour la revalorisation du site?

**M. JEAN DIONNE :**

Actuellement, les négoci... bien, présentement, il n'y a pas de... il y a eu des ententes et discussions avec le propriétaire actuel, mais il y a eu beaucoup... il y a des imbroglios au niveau juridique, il y a beaucoup d'ententes qui ont été signées, nécessairement, donc il y a beaucoup de personnes d'impliquées aussi; le ministère de l'Économie est impliqué à l'intérieur de ça. Donc, beaucoup de personnes, et par conséquent on essaie de démêler ça et de s'assurer que, pour la suite

des opérations, donc... Et, par ailleurs aussi, le fait que le BAPE, la commission se réunisse pour discuter de l'avenir de l'amiante a fait retarder les choses, donc tout est à peu près gelé actuellement. Donc, on attend un peu le déroulement puis les conclusions du BAPE.

**LA COMMISSAIRE :**

Est-ce que le MERN est impliqué dans vos discussions?

**M. JEAN DIONNE :**

Le MERN participe à titre de personne-ressource sur le comité comme tel de la Corporation. On a quelques discussions avec eux, mais nécessairement ils ont... ce qui les préoccupe, c'est d'appliquer la Loi sur les mines directement.

**LA COMMISSAIRE :**

Mais, justement, vu qu'il y a un plan de réaménagement et de restauration qui a été déposé j'imagine pour ce site-là, est-ce que le MERN demande à ce qu'il soit mis en application?

**M. JEAN DIONNE :**

Oui. Donc, avec les résultats que ça donne actuellement, c'est-à-dire que...

**LA COMMISSAIRE :**

O.K.

**M. JEAN DIONNE :**

... ça n'avance pas vite.

**LA COMMISSAIRE :**

Ça n'avance pas...

**M. JEAN DIONNE :**

Pas nécessairement de la part du ministère des Ressources naturelles, mais de la part de la mise en place des mesures de restauration, c'est relativement lent.

**LA COMMISSAIRE :**

Et quelle est la nature de l'implication du MEI, est-ce que c'est seulement qu'au niveau financier?

**M. JEAN DIONNE :**

Bien, le MEI, il faut dire, il faut remonter pratiquement dans le passé, où il y a eu des ententes de financement dans le cadre du développement des activités minières souterraines, donc il y a eu du financement qui a été fait par Investissement Québec.

**LA COMMISSAIRE :**

À qui?

**M. JEAN DIONNE :**

À mine Jeffrey.

**LA COMMISSAIRE :**

À la mine Jeffrey?

**M. JEAN DIONNE :**

Et nécessairement Investissement Québec est toujours dans le portrait, donc il y a certaines ententes qui tiennent toujours avec mine Jeffrey, et par conséquent donc je crois que sur la partie résidus miniers, donc (inaudible) valorisant, donc ils ont certains droits sur les ressources qui sont là, et par conséquent donc ils sont impliqués dans les démarches visant l'acquisition par la Ville de la propriété mine Jeffrey.

**LA COMMISSAIRE :**

Donc, si la Ville réussit à acquérir le site de Jeffrey, à ce moment-là, là, vous, vous allez venir intervenir pour le réaménagement et la restauration du site, avec tous les plans, là, dont vous avez. Votre source de financement serait laquelle?

**M. JEAN DIONNE :**

Vous me posez des questions un peu délicates.



**LA COMMISSAIRE :**

O.K.

**M. JEAN DIONNE :**

Je vous dirais, je serais un peu embêté de répondre pour la Municipalité à ce sujet-là.

**LA COMMISSAIRE :**

Donc, ça serait avec la Municipalité que ça serait fait?

**M. JEAN DIONNE :**

Mais à tout le moins, ce qu'on peut dire, c'est que l'acquisition des terrains et l'acquisition des résidus miniers en tant que propriétaire, donc la Ville pourrait, à la suite de la vente des résidus, pour la question de magnésium, il y aurait une possibilité de recueillir de l'argent et pouvoir payer en partie l'entretien et le suivi à long terme que va nécessiter ce site-là.

**LA COMMISSAIRE :**

Donc, une économie circulaire financière? Merci.

**M. JEAN DIONNE :**

Tout à fait.

**LE COMMISSAIRE :**

Oui, j'ai quelques questions. Je vous remercie de votre présentation. Et vous venez de répondre à deux de mes questions précédentes, donc je trouvais que j'en avais beaucoup, donc ça, ça vient de... ça vient d'éliminer deux de mes questions.

Vous mentionnez à la section 4, à la page 8 : « Préparation des terrains en vue de leur mise en valeur », et là vous dites : « La mise en place... », que vous voudriez procéder à la mise en place d'un programme de suivi à long terme, agronomique, géotechnique et environnemental. Pourquoi agronomique? Parce que là, on parle du site de valorisation de la mine Jeffrey.

**M. JEAN DIONNE :**

Bien, il y a toujours des terrains avoisinants, si on peut dire, au niveau des haldes stériles, ou bien au niveau des parties de terrains...

**LE COMMISSAIRE :**

O.K.

**M. JEAN DIONNE :**

... sur les haldes qui ne seront pas utilisées, donc on va probablement faire un recouvrement, une mise en place de végétation, et il y a un suivi de la végétation qui est fait...

**LE COMMISSAIRE :**

O.K.

**M. JEAN DIONNE :**

... à long terme.

**LE COMMISSAIRE :**

Non, je comprends, c'est bien. Puis dans la même section, là, vous parlez d'un suivi environnemental, est-ce que vous avez déjà établi ce que vous voulez faire comme suivi environnemental? Est-ce que c'est la qualité de l'air, est-ce que la qualité de l'eau?

**M. JEAN DIONNE :**

Bien, je crois qu'avec la situation de l'amiante, c'est sûr qu'il va y avoir un suivi de la qualité de l'air qui va être fait, c'est automatique.

Le suivi de la qualité de l'eau, donc en autant... dès qu'il y a un effluent, il doit y avoir un suivi qui est fait en vertu des obligations de la Loi sur la qualité de l'environnement, puis au point de vue géotechnique, bien compte tenu de la fosse à ciel ouvert, la stabilité des pentes, le fait qu'il y a le rehaussement de la... l'ennoisement qui se fait de façon progressive, donc on rencontre des conditions qui sont un petit peu moins stables et qui nécessitent un suivi très sérieux de la stabilité.

**LE COMMISSAIRE :**

Donc, c'est l'ennoiement vraiment du trou de la mine qui est en train de se faire de façon progressive?

**M. JEAN DIONNE :**

Oui, tout à fait, donc qui va se faire sur une période peut-être de 50 à 60 ans.

**LE COMMISSAIRE :**

Mais ça pourrait aller jusqu'à remplir le...

**M. JEAN DIONNE :**

On s'attend d'avoir un bel étang, comme on dit...

**LE COMMISSAIRE :**

O.K. Oui. C'est bon.

**M. JEAN DIONNE :**

... mais malheureusement je ne le verrai pas.

**LE COMMISSAIRE :**

Non non, je comprends. Oui, c'est ça. Tout étant très relatif dans la vie.

Dans votre recommandation numéro 1, vous dites : « *Que la gestion de l'amiante puisse faire l'objet d'une coordination nationale, par un organisme -- une organisation indépendante et neutre, qui serait responsable de la recherche scientifique, technologique et aussi du développement scientifique de nouvelles technologies.* » Est-ce que vous avez entendu parler de l'observatoire dont le Centre de technologie minérale et de plasturgie du cégep de Thetford est en train de... dont il fait la promotion puis est-ce que vous êtes associés à ça?

**M. JEAN DIONNE :**

Je voudrais juste vous arrêter, ce n'était pas dans notre mémoire, ça.

**M. CLAUDE LORTIE :**

Ce n'est pas dans notre mémoire.

**LE COMMISSAIRE :**

C'est vrai, « Conseil régional de l'environnement ».

**M. CLAUDE LORTIE :**

Dans celui de la Ville.

**LE COMMISSAIRE :**

Donc, je viens d'annoncer une de mes questions. Ça termine... ça termine mes questions pour vous. Merci beaucoup.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, messieurs.

**LE COMMISSAIRE :**

J'ai sauté une page.

**LE PRÉSIDENT :**

Madame Jacinthe Caron.

**LE COMMISSAIRE :**

Qui connaît déjà une des questions que je vais lui poser.

---

**Mme JACINTHE CARON**

**Mme JACINTHE CARON :**

Oui! Et puis d'ailleurs, je pense que c'est une question pour laquelle je n'aurai peut-être pas une réponse précise. Je voulais mentionner que notre mémoire a été rédigé en grande partie par ma

collègue, Geneviève Pomerleau. Malheureusement, on avait deux activités d'égale importance ce matin, donc c'est moi qui viens faire la présentation. J'ai quand même suivi le dossier de très près, ceci dit.

Donc nous, bien sûr, on a étudié la question avec la lunette environnementale et celle du développement durable. Nous nous sommes donc attardés plus spécifiquement sur les enjeux de protection de l'environnement et protection des populations, en lien avec la situation des résidus amiantés présents sur le territoire, avec un regard sur les enjeux économiques.

De plus, nous avons concentré nos réflexions davantage sur la valorisation des résidus miniers que sur la gestion de la présence d'amiante dans les bâtiments, mais de ce que je comprends, c'est assez généralisé. Ceci étant dit, nous sommes généralement favorables à la valorisation des résidus amiantés, étant donné que ces résidus constituent une ressource minière plus facilement disponible qu'en milieu naturel. Autrement dit, nous ne voulons pas que soient recréés en d'autres sites les impacts environnementaux qui ont donné lieu à la situation à laquelle nous sommes confrontés actuellement au Québec.

Étant donné que la valorisation des résidus miniers s'inscrit dans une démarche d'économie circulaire -- c'est un créneau d'expertise indéniable dans cette MRC --, qu'il n'est aucunement démontré, et même au contraire, que le statu quo n'a pas d'impacts environnementaux, les problèmes d'érosion sont présents et constituent des enjeux de qualité de l'eau importants, il y a beaucoup d'incertitudes face aux impacts futurs, notamment dans un contexte de changement climatique. Nous voyons donc une opportunité d'améliorer la situation actuelle, tant au niveau environnemental que paysager, en encadrant étroitement les activités de valorisation potentielles, et c'est principalement cet aspect, l'encadrement, qui devient pour nous une condition essentielle au développement de toute activité de valorisation, car évidemment si nous sommes pour la valorisation, ce n'est pas à n'importe quel prix.

Au passage, il est important de mentionner que pour le CREE, les activités de valorisation incluent la restauration des haldes, notamment par l'épandage de matières résiduelles fertilisantes et la végétalisation. Je ne sais pas si c'était... je ne suis pas certaine qu'il y avait une définition précise de ce qui est inclus dans la valorisation, là, donc... je sais qu'entre certains organismes, ce n'était pas clair, donc nous, on tenait à le spécifier.

Comme la plupart des intervenants qui se sont exprimés, nous constatons le manque de suivi des impacts environnementaux et des impacts sur la santé des activités entourant l'exploitation passée de l'amiante et de celle actuelle des résidus miniers. Nous constatons également que les quelques semaines ayant servi à échanger sur le sujet dans le cadre de ce BAPE n'ont pas été suffisantes pour documenter adéquatement la situation, et ce n'était probablement pas le but non plus. C'est pourquoi notre première recommandation rejoint celle de notre confrère du CREE Chaudière-Appalaches et concerne le besoin de créer un espace de coordination nationale responsable -- d'où votre question future -- responsable de documenter l'impact à long terme de l'amiante et de ses dérivés sur la santé

des travailleurs, des populations et de l'environnement et du développement scientifique de nouvelles technologies et de mesures de suivi adaptées à chacune des régions ciblées. Par exemple, la détermination de normes claires et adaptées au contexte québécois d'exposition aux fibres d'amiante, la détermination du bruit de fond environnemental avant le développement de nouvelles activités industrielles, des mesures de suivi rigoureuses de la qualité de l'air, du sol et de l'eau pour chaque activité et une mesure de l'effet cumulatif des activités et de leur impact sur le bruit de fond régional. Évidemment -- pas « évidemment », mais idéalement, une étude de suivi à long terme des citoyens ou, à tout le moins, des travailleurs exposés aux fibres d'amiante, qui avait malheureusement manqué dans le passé.

Au niveau des activités industrielles futures, nous recommandons que soit rendu obligatoire pour tous les projets, peu importe la quantité de production prévue, un processus de consultation publique aux frais du promoteur et encadré par le ministère de l'Environnement et la Direction de la santé publique régionale, afin d'informer correctement et de rassurer la population sur les impacts du projet sur la qualité de l'air, des sols et de l'eau. Pour assurer la plus grande transparence, nous recommandons également la mise sur pied et l'animation d'un comité de vigilance dont le rôle serait d'assurer que les projets répondent dans le temps aux exigences émises dans le cadre de référence pour ceux-ci, notamment en termes de suivi de la qualité de l'environnement. Nous savons que c'est fait notamment dans le cadre du projet d'Alliance Magnésium. On recommande que ce comité de vigilance favorise la représentativité de la société civile et rende publics les procès-verbaux des rencontres.

Dans un tout autre ordre d'idée, il est impensable pour nous qu'en 2020 on ne tienne pas compte des enjeux climatiques dans le développement industriel. Même si le lien n'est pas direct avec l'amiante dans ce cas-ci, nous croyons que les projets de valorisation des résidus miniers ne doivent pas émettre des quantités de GES tellement importantes que le coût environnemental deviendrait insupportable. Une priorisation de l'utilisation des technologies vertes et la compensation pour les émissions de GES sera nécessaire afin de participer à atteindre les objectifs québécois de réduction des GES. On le mentionne parce qu'on sait que certaines des activités en cours risquent d'amener une quantité accrue de GES.

L'adaptation aux changements climatiques est aussi un facteur qui doit être intégré dans la planification des projets de restauration, notamment dans la modélisation de la dispersion des contaminants dans l'air et dans l'eau, en lien avec l'augmentation des événements météorologiques extrêmes.

Donc, en conclusion, l'impact économique de la valorisation des résidus miniers est indéniablement positif pour les entreprises et pour la vitalité économique régionale, mais on ne peut ignorer le passif environnemental qui a été laissé en héritage ni les impacts sur la santé des travailleurs et des citoyens. Les prochaines activités de développement doivent tenir compte des constats du passé, et même du passé à plus court terme, là, notamment si on pense aux activités de Magnola 1.

Donc, ça fait le tour.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, madame. Écoutez, j'avais deux questions, vous avez déjà répondu à une en ouvrant une parenthèse; l'autre, mon collègue l'avait déjà amorcée, donc je vais lui laisser le plaisir de vous la poser.

**LE COMMISSAIRE :**

Donc, je pense que... Bien, bonjour.

**Mme JACINTHE CARON :**

Bonjour.

**LE COMMISSAIRE :**

Merci beaucoup de votre présentation. Donc, quand vous parlez d'une organisation indépendante qui serait responsable de la recherche scientifique et du développement scientifique de nouvelles technologies, là, je vous posais la question : le Centre de technologie minérale et de plasturgie du cégep de Thetford fait la promotion actuellement d'un observatoire qui a les mêmes mandats, donc le mandat serait de réaliser des travaux de recherche, de soutien technique et d'information au bénéfice des régions de Thetford et... Thetford Mines et d'Asbestos. Donc, est-ce que vous avez entendu parler de ça, des gens du Centre de technologie minérale, ou est-ce que vous êtes en contact avec eux, et est-ce que c'est de ça dont vous faites allusion, ici?

**Mme JACINTHE CARON :**

On n'a pas été aussi loin qu'entrer en contact avec eux, mais oui, bien sûr, on était au courant. Là, je vous avoue, votre question elle tombe dans un créneau...

**LE COMMISSAIRE :**

O.K.

**Mme JACINTHE CARON :**

... que moi j'avais moins regardé avec attention. Par contre, quand on a parlé d'une coordination nationale, c'était justement pour ne pas nécessairement se limiter aux deux seules régions...

**LE PRÉSIDENT :**

Au régional?

**Mme JACINTHE CARON :**

Pardon?

**LE PRÉSIDENT :**

Pour ne pas se limiter au régional?

**Mme JACINTHE CARON :**

Exactement, c'est ça.

**LE PRÉSIDENT :**

O.K.

**Mme JACINTHE CARON :**

Donc, ça peut aller plus loin. Puis je sais que les autres projets sont quand même à moindre impact au niveau de l'amiante, sauf que quand on parle des technologies comme telles, j'imagine que ça peut s'appliquer aussi à d'autres types de sites.

**LE COMMISSAIRE :**

À d'autres types, O.K.

**Mme JACINTHE CARON :**

Donc, si... je vais quand même ramener la question à ma collègue, qui pourra -- ma collègue Geneviève, là, qui pourra préciser certaines données.

**LE COMMISSAIRE :**

De nous transmettre par écrit, là, des précisions.



**Mme JACINTHE CARON :**

Au besoin. D'ailleurs, on avait fait de légères modifications à notre mémoire, on pourra vous fournir une autre copie.

**LE COMMISSAIRE :**

C'est bon. J'ai encore quelques questions. Au niveau de la recommandation 4 -- et vous en avez parlé, là -- que des mesures de suivi de qualité de l'air, bon, soient faites et que l'impact combiné de toutes les activités industrielles sur le bruit de fond régional puisse être évalué à long terme. Là, ici, j'imagine que vous faites appel au concept, là, d'impacts cumulatifs?

**Mme JACINTHE CARON :**

Oui.

**LE COMMISSAIRE :**

Mais je me demande pourquoi vous parlez de « à long terme ». Est-ce que ce ne serait pas préférable, par exemple, imaginez on prend un exemple, il y a trois industries qui sont dans le même panache de diffusion, est-ce que ce n'est pas plus important -- puis je vous pose la question -- est-ce que ce ne serait pas mieux ou, en tout cas, d'évaluer quelle est la contribution combinée de ces trois usines-là à un moment donné, par exemple à une semaine dans l'été ou pendant une saison, en opposition à ce que vous dites dans votre mémoire, là, sur le long terme?

**Mme JACINTHE CARON :**

Bien, je dirais que un n'exclut pas l'autre. Peut-être qu'on a écrit « à long terme », mais qu'on voulait aussi mentionner...

**LE COMMISSAIRE :**

O.K.

**Mme JACINTHE CARON :**

... ou ça englobait aussi le court terme.

**LE COMMISSAIRE :**

C'est bon.

**Mme JACINTHE CARON :**

Donc, à court et à long terme. Dans le fond, c'est... il ne semble pas y avoir eu aucune étude qui incluait une démarche de... je ne sais pas si c'est le terme, là, une étude longitudinale ou, en tout cas, d'évaluer les impacts à long terme, étant donné que tout ne se mesure pas dans l'immédiat, donc...

**LE COMMISSAIRE :**

Mais c'est la première fois qu'un intervenant le soulève, donc c'est quand même... vous avez raison de dire que ça n'avait pas été...

**Mme JACINTHE CARON :**

Fait.

**LE COMMISSAIRE :**

Oui, donc... Bien, c'est bien. Donc, à ce moment-là, quand vous parlez du long terme, ça inclut aussi l'effet combiné, là, dans le temps...

**Mme JACINTHE CARON :**

Oui.

**LE COMMISSAIRE :**

... à des moments donnés dans le temps?

**Mme JACINTHE CARON :**

On va peut-être l'ajouter avant de vous renvoyer notre deuxième version parce que c'est... effectivement, c'est important...

**LE COMMISSAIRE :**

Bien, ça portait peut-être un petit peu à confusion, mais bon...

**Mme JACINTHE CARON :**

Oui.

**LE COMMISSAIRE :**

... c'est pour ça que je vous posais la question. Mais là, vous avez répondu très bien, là, à la question.

**Mme JACINTHE CARON :**

Parfait.

**LE COMMISSAIRE :**

Dans votre recommandation 5, vous dites qu'il faudrait mettre en place un processus de consultations publiques aux frais du promoteur, encadré par le MELCC et la DSP, pour des projets, peu importe la quantité de production prévue. Et là, j'imagine ici que c'est pour -- puis là, je n'utilise pas le terme « contourner » de façon péjorative -- mais c'est pour contourner le...

**Mme JACINTHE CARON :**

Le seuil.

**LE COMMISSAIRE :**

Ce que la LQE nous dit, c'est qu'il va y avoir des consultations obligatoires seulement à partir d'une certaine envergure. Donc, si vous précisez ici : « peu importe la quantité de production prévue », j'imagine que c'est parce que vous voulez que ça soit fait pour tous les projets, sans égards à la LQE?

**Mme JACINTHE CARON :**

Oui. Nous, on... cette recommandation-là, en fait, on pourrait l'appliquer à beaucoup de types d'industries où est-ce qu'on peut voir que les seuils ou les maximums de production vont être en lien avec... avant justement de passer au prochain seuil et d'aller plus... d'avoir plus de comptes à rendre, finalement, donc effectivement c'était dans ce sens-là.

**LE COMMISSAIRE :**

O.K. C'est bon. Donc...

**LE PRÉSIDENT :**

Mais...

**LE COMMISSAIRE :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

Mais pourquoi?

**Mme JACINTHE CARON :**

Comme je viens de le mentionner, c'est pour éviter... Parce que, premièrement, nous on part du fait qu'il n'y a pas une entreprise qui va avoir des niveaux de production tellement bas que ça ne sera pas économiquement intéressant de toute façon, donc on imagine qu'il va y avoir de toute façon un niveau de production important, peut-être justement que le travail sera plus simple et moins nécessaire, on verra au cas par cas, mais si d'emblée on se dit « peu importe la quantité », c'est que ça va éviter que les entreprises disent : « Bien nous, on va produire en bas de tel seuil », puis finalement ça devient peut-être difficile à contrôler, là. Je ne veux pas partir dans des...

**LE COMMISSAIRE :**

C'est bon. Mais on comprend votre point, c'est bien.

**Mme JACINTHE CARON :**

O.K.

**LE COMMISSAIRE :**

Et ma dernière question : à la recommandation 8, vous dites :

*« Que les suivis environnementaux incluent la mesure de critères de la qualité environnementale (eau, air et sol, etc.) sur les sites miniers, dans les zones de ruissellement des haldes et dans les milieux aquatiques environnants. »*

Est-ce que votre CREE a piloté des études ou a fait des recensements ou des... des données qui avaient été faites à ces niveaux-là?

**Mme JACINTHE CARON:**

Pas du tout. En fait, on n'a même pas... on n'a pas trouvé non plus d'études nécessairement dans notre région ici, là. La documentation qu'on a trouvée puis les échanges étaient davantage au niveau de la rivière Nicolet -- Bécancour.

**LE COMMISSAIRE :**

Bécancour.

**Mme JACINTHE CARON :**

Oui. Justement, c'est le contraire, là.

**LE COMMISSAIRE :**

Qui va jusqu'à Nicolet.

**Mme JACINTHE CARON :**

Oui, c'est ça, qui va jusqu'à...

**LE COMMISSAIRE :**

Elle sort à la hauteur de Nicolet.

**Mme JACINTHE CARON:**

C'est ça. Donc nous, c'était plus globalement, mais non, on ne fait pas ces études-là, là. Les organismes de bassin versant et autres...

**LE COMMISSAIRE :**

C'est ça. Je me doutais que ce n'était pas dans le mandat des CREE, je le savais, en fait, mais je voulais juste savoir, ils ont peut-être fait une recension des données existantes, puis laquelle on aurait été intéressé d'obtenir.

**Mme JACINTHE CARON :**

Oui. Bien, on l'aurait certainement fournie.

**LE COMMISSAIRE :**

C'est bon. Bien, merci beaucoup, ça complète mes questions.

**Mme JACINTHE CARON:**

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, madame.

Monsieur Olivier Sylvestre.

---

**M. OLIVIER SYLVESTRE**

**M. OLIVIER SYLVESTRE:**

Bonjour.

**LE PRÉSIDENT :**

Bonjour, monsieur.

**M. OLIVIER SYLVESTRE :**

Olivier Sylvestre, directeur régional pour l'Estrie, pour la compagnie Englobe.

Englobe est un des grands groupes dans le domaine des sols, des matériaux, de l'environnement au Canada. Ici, en Estrie, on a des activités... on a un bureau à Sherbrooke avec plus de 50 employés, et puis on est aussi propriétaire d'une partie des haldes de stériles miniers de la mine Jeffrey. On oeuvre dans la région, également aussi à Thetford Mines puis à Tring-Jonction, dans le cadre de projets de végétalisation de sites dégradés, donc des sites tels que des mines d'amiante, par exemple, où on fait des projets de végétalisation en utilisant des matières résiduelles fertilisantes et des sols faiblement contaminés pour revégétaliser ces sites-là et ultimement reboiser ces sites-là.

On a un premier... Tous nos projets naturellement sont encadrés par des certificats d'autorisation du ministère de l'Environnement.

On est présent à Asbestos, c'est notre premier projet, en fait, de revégétalisation de sites dégradés depuis 2004. En tout et pour tout, dans tous nos projets de végétalisation, de tous nos sites dégradés, on a valorisé les matières résiduelles fertilisantes et des sols pour ultimement végétaliser plus de 300 hectares et reboiser plus de 200 000 arbres dans la région.

On a également fait faire une étude de biodiversité puis on a noté qu'il y a une augmentation de la biodiversité qui s'est réappropriée sur le site de la mine Jeffrey. Donc, on considère qu'il y a un effet positif sur l'environnement de nos projets.

Un point important : « *Englobe est conscient des dangers reliés à l'amiante et agit avec prudence et diligence pour le bien-être de ses employés, de la communauté en général, dans tous les projets que nous gérons* », et dans lesquels nous sommes impliqués dans le cadre de l'amiante.

Ainsi, nous avons fait beaucoup de tests d'air, sur la qualité de l'air, naturellement parce que c'est obligatoire par la CNESST, donc sur nos employés. On fait des suivis annuels puis on a poussé un peu la recherche parce qu'on se posait la question, à savoir si les tests d'air annuels étaient suffisants, on a fait -- on a diversifié les types de tests qu'on a faits pour nous en assurer.

Dans le cadre de ces tests-là, on a fait aussi des tests d'air ambiant. On a beaucoup entendu dans la commission qu'il n'y avait pas beaucoup de données sur les tests d'air ambiant, puis je suis content de dire qu'Englobe a eu la lucidité d'investir dans ce type de tests pour essayer d'avoir un début de données sur l'impact de nos opérations, sur nos travailleurs, bien entendu, mais aussi sur la population. Ça fait qu'on a... naturellement, dans... on a utilisé des protocoles, on a utilisé les services de nos professionnels de la compagnie Englobe en hygiène industrielle qui nous ont assistés aux opérations des sites à déterminer des protocoles pour faire des tests d'air ambiant. Cela dit, c'est des tests d'air ambiant que nous avons faits et cru bon qu'ils étaient pertinents, mais ce n'est pas non plus des tests d'air... il ne faut pas penser que c'est des tests d'air, non plus, qui sont sur une longue période de temps ou qui ont la robustesse, disons, que ce que le ministère de l'Environnement pourrait faire, pourrait penser en termes de quantités de données. Donc, on a des quantités de données, disons, somme toute, limitées. On s'est bien entendu positionné à faire ces tests-là dans les, je vais dire ça comme ça, les pires conditions atmosphériques, là, donc celles qui sont les plus sèches et les plus propices à la propagation de la fibre d'amiante qui, dans le fond, est elle qu'il faut qu'on mesure dans l'air. Donc, ça s'est fait en été, dans les périodes de sécheresse.

On a comparé donc tous nos tests d'air. Au niveau travailleurs, naturellement, on a une norme, ça fait que c'est bien, on peut avoir l'assurance qu'on respecte la norme, et ce qui est très important, mais on n'a pas pu comparer nos tests d'air parce qu'il n'y a pas de norme sur la qualité de l'air ambiant. Donc, naturellement, une de nos recommandations, c'est d'établir un seuil populationnel à cet effet.

En conclusion, on a une expérience de travail sur le site minier d'amiante sur la qualité de l'air, on

a des experts en qualité de l'air qui font des tests d'air, pour Englobe mais pour plusieurs autres personnes qui ont participé ici, à la commission, mais pour des clients, là, de façon générale, au niveau de la construction notamment, donc dans les bâtiments, désamiantage et tout ça. On a les machines, on a les protocoles aussi. Nous croyons qu'il serait opportun dans une première étape que le gouvernement établisse des critères de présence de fibres d'amiante dans l'air. Ces critères devront être basés sur des méthodologies d'échantillonnage et d'analyse scientifiquement solides, qui doivent être réalistes, mesurables et atteignables. On a entendu plusieurs types de façons ou de... de calculer ou de comparer une norme, donc je pense qu'il est toujours important de ramener ça à quelque chose qui est mesurable, avec les équipements disponibles et les façons de faire.

Bien entendu, nous sommes ouverts à collaborer avec les différents ministères, le ministère de l'Environnement notamment, chose que nous faisons déjà. Nous sommes d'ailleurs membres du comité de la Corporation au niveau de la qualité de l'air, avec les différents ministères qui s'y rattachent, de la Santé, de l'Environnement, MERN. On a présenté nos résultats aussi à ces gens-là.

Nous avons -- nous souhaitons pouvoir faire bénéficier de notre expérience de travail dans ces sites-là, à faire de la végétalisation, parce que nous pensons que c'est une belle solution pour valoriser des matières résiduelles, fertilisantes et des sols, dans des sites qui ont peut-être besoin, là, ou pas, mais de recouvrir leurs sites d'amiante.

Juste avant ma dernière phrase, ma dernière conclusion, je vous invite, je vous lance l'invitation, je sais que ça ne se fera probablement pas, mais le site qu'on opère ici, à la mine, c'est un site d'envergure, on parle de plus de 200 hectares revégétalisés sur un site qui en contient 800, là, hectares, puis je pense que ça vaut la peine de venir voir ça, voir ce qu'on fait, ce qui a été fait, aussi, puis de mesurer l'impact, le bénéfice, là, de nos opérations. Donc, je vous invite, si jamais vous voulez, dans le cadre de vos travaux, de votre compréhension, voir un peu, là, sur le terrain comment ça se passe, vous êtes les bienvenues.

Dans l'éventu... Puis ça, c'est ma conclusion, une dernière phrase, c'est très important pour nous. Dans l'éventualité où le BAPE recommande au gouvernement de procéder à des tests, des tests d'air, d'air ambiant, d'établissement de normes, de protocoles, nous insistons pour que tous ces essais, ces tests soient effectués sans qu'un moratoire soit imposé aux projets de végétalisation des haldes de stériles miniers, impliquant la manipulation des stériles miniers, des résidus miniers. Il faut comprendre que si on a un moratoire et qu'on ne peut plus accéder aux sites, à nos sites, la façon dont nous procédons, notamment en gestion de contrats de matières résiduelles fertilisantes, c'est sûr que si on ne peut plus accéder aux sites, ne serait-ce que deux jours, nos projets vont devoir fermer, on ne pourra plus répondre à nos clients, qui sont principalement des villes, de gérer leurs matières. Donc, Englobe recommande qu'il n'y ait pas de moratoire et qu'on puisse continuer à opérer nos sites pendant tout le développement de la résultante du BAPE. Merci.



**LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur. Bien que je ne crois pas que vous puissiez avoir cette information-là sur vous, là, mais j'étais curieux de savoir, par rapport aux mesures des concentrations ambiantes que vous avez prélevées et que vous avez déterminées, quelles étaient les deux valeurs les plus élevées, selon le pire scénario?

**M. OLIVIER SYLVESTRE :**

J'ai juste mal compris la question.

**LE PRÉSIDENT :**

Oui. Vous avez indiqué que vous avez pris la peine, vous avez eu la lucidité de faire de l'échantillonnage de l'air...

**M. OLIVIER SYLVESTRE :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

... tant individuel, donc sur le travailleur lui-même, que dans un milieu ambiant, pour le milieu ambiant, et vous avez indiqué que vous n'avez pas pu comparer ces valeurs-là de milieu ambiant à aucune autre valeur puisqu'il n'en existe pas.

**M. OLIVIER SYLVESTRE :**

Je comprends, oui.

**LE PRÉSIDENT :**

Je vous demande : est-ce que par hasard vous auriez accès aux deux valeurs les plus élevées que vous avez obtenues dans le milieu ambiant? Parce que, je présume, quand vous parlez de milieu ambiant, c'est le milieu environnant votre secteur de travail, là?

**M. OLIVIER SYLVESTRE :**

En fait -- je comprends maintenant la question -- quand on a fait des tests d'air ambiant, on a pris la liberté de mettre des pompes, oui sur notre proximité des opérations, bien entendu, puis en aval des

vents dominants, autour du site et même en ville. Donc, on est allé vraiment faire des mesures d'air en ville. Puis naturellement on n'a pas de norme à se comparer, et vous me demandez les valeurs les plus élevées, par exemple?

**LE PRÉSIDENT :**

Sur le site, si vous les avez, ou encore si vous pouvez nous les mettre... les mettre à notre disposition.

**M. OLIVIER SYLVESTRE :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

Vous avez probablement déterminé ou établi un gradient de dispersion, avec des facteurs quelconques, j'imagine...

**M. OLIVIER SYLVESTRE :**

Je comprends.

**LE PRÉSIDENT :**

... dans votre compréhension du dossier.

**M. OLIVIER SYLVESTRE :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

Si vous avez cette information-là, plutôt que d'en parler ici, nous souhaiterions avoir l'information, si elle est de nature publique.

**M. OLIVIER SYLVESTRE :**

Bien, on a mis une des deux études dans le rapport, là, puis dans le fond aucun des tests d'air ambiant n'a démontré de l'amiante au-dessus du seuil de détection, dans tous les cas, même ceux proches des opérations.

**LE PRÉSIDENT :**

Même ceux proches des opérations?

**M. OLIVIER SYLVESTRE :**

Absolument, oui oui. Puis j'en profite pour mentionner...

**LE PRÉSIDENT :**

Et c'était quoi le seuil de détection?

**M. OLIVIER SYLVESTRE:**

0,01 -- 0,001. Bien, je l'ai ici, là.

**LE PRÉSIDENT :**

Ça, c'est par MET, hein?

**M. OLIVIER SYLVESTRE :**

Je pourrais vous revenir avec cette réponse-là.

**LE PRÉSIDENT :**

Parce qu'il me semble, à moins que ça m'ait échappé, il me semble que je l'aurais souligné quelque part, mais... il y a bien des choses de soulignées, mais...

**M. OLIVIER SYLVESTRE :**

En fait, bon...

**LE PRÉSIDENT :**

Ce que vous dites, c'est... pour les travailleurs, c'est très clair, les valeurs sont claires. Mais, enfin, je ne vois pas d'autres choses, mais...

**M. OLIVIER SYLVESTRE :**

C'est la page 7, là, du mémoire. Bien, en fait, la page 7 du rapport. Donc, je pourrai vous le resoumettre, mais on a fait, ici : « Prélèvements au niveau personnel et prélèvements d'air ambiant sur le site de la mine Jeffrey. » On a même fait un site à Sherbrooke pour avoir un témoin, là, hors région, puis on est toujours, toujours en dessous des limites de détection. La limite de détection, on s'entend qu'elle est déterminée par la quantité d'air pompé, en autant qu'on ne colmate pas les filtres, là, parce que c'est souvent ça qui arrive, parce que c'est des longues quantités de présence de pompage d'air extérieur, donc si on réussit à avoir des cassettes qui ne sont pas colmatées par la poussière, on peut lire le décompte de fibres. Donc, dans certains cas, on doit discarter les cassettes, mais on en fait plusieurs, tests, puis c'est... Donc, la limite de détection est variable en fonction de la quantité d'air pompé, là.

Mais, encore une fois, on a des experts chez Englobe qui font ça, là, au quotidien, ce type de tests d'air là, donc ça nous fera plaisir de collaborer, si vous avez des questions, si vous voulez qu'on vous assiste là-dedans, avec plaisir.

Mais est-ce que je comprends que vous n'avez pas eu...

**LE PRÉSIDENT :**

Mais je retiens votre offre.

**M. OLIVIER SYLVESTRE :**

Oui? Parfait.

**LE PRÉSIDENT :**

Mais je retiens votre offre.

**M. OLIVIER SYLVESTRE :**

Avez-vous eu la pièce... On dirait que vous n'avez peut-être pas eu la pièce jointe.

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, non non, c'est ça...

**M. OLIVIER SYLVESTRE :**

O.K.

**LE PRÉSIDENT :**

... je viens de voir que c'est dans l'annexe, là. Effectivement, à la page 7 et 8, il y a quand même un certain nombre de résultats, mais c'est tout inférieur, justement, au seuil de détection.

**M. OLIVIER SYLVESTRE :**

Et c'est ce qu'on observe depuis 15 ans, depuis 2011 notamment, où est-ce qu'on a les données, là, papier, on a toujours, toujours, toujours respecté les normes, les normes de la CNESST pour les travailleurs, et on est toujours en dessous des limites de détection pour ce qui est de l'air ambiant. On a fait des tests d'air de poussière, on a fait lever de la poussière de nos sites, avec des appareils, des *loaders*, pour s'assurer d'essayer de capter ce qu'il y a dans la poussière dans l'air, puis on est toujours en dessous des normes...

**LE PRÉSIDENT :**

En dessous du seuil de détection?

**M. OLIVIER SYLVESTRE :**

... en dessous du seuil. Puis, en fait, on est toujours même 10 fois en dessous du seuil; on est en dessous du seuil disons canadien de 0,1 fibre par centimètre cube.

**LE PRÉSIDENT :**

Non, mais là je parle du milieu ambiant, je ne parle pas pour les travailleurs.

**M. OLIVIER SYLVESTRE :**

Ah! O.K. Parfait.

**LE PRÉSIDENT :**

O.K.

**M. OLIVIER SYLVESTRE :**

Bien, en fait, du milieu ambiant des travaux, parce que ça, c'est un test d'air...

**LE PRÉSIDENT :**

Oui oui, oui oui, tout à fait, tout à fait. Je comprends très bien, là. Mais c'est parce que c'est vous qui avez apporté la nuance...

**M. OLIVIER SYLVESTRE :**

Je comprends.

**LE PRÉSIDENT :**

... ça fait que j'ai été dans...

**M. OLIVIER SYLVESTRE :**

Dans l'autre chose, O.K.

**LE PRÉSIDENT :**

Et donc on retrouve finalement la même chose... En fait, avec ces résultats-là qui sont sur le site même, pour vous, c'est une indication à l'effet qu'il est superflu -- il serait superflu de prendre des échantillonnages aux résidences les plus proches?

**M. OLIVIER SYLVESTRE :**

Ah, bien on le souhaite, on le souhaite, parce qu'on veut que ça soit clair. Nous, ce qu'on...

**LE PRÉSIDENT :**

Non, mais selon votre interprétation?

**M. OLIVIER SYLVESTRE :**

Bien, selon mon interprétation, vous ne retrouverez rien, étant donné notamment que dans l'air ambiant, l'air extérieur, il y a une dilution incommensurable d'air, donc la fibre en tant que telle, pour qu'elle se retrouve dans la pompe ou dans le nez de quelqu'un en milieu d'air ambiant extérieur, c'est...

En fait, ce qu'on observe de nos tests...

**LE PRÉSIDENT :**

Mais vous, vous ne faites aucune excavation, quand même, hein?

**M. OLIVIER SYLVESTRE :**

Bien oui, en fait...

**LE PRÉSIDENT :**

Vous faites des excavations?

**M. OLIVIER SYLVESTRE :**

... on rema... Oui, absolument. On remanie les stériles miniers parce que...

**LE PRÉSIDENT :**

Sur quelle profondeur?

**M. OLIVIER SYLVESTRE :**

C'est une bonne question. Pas profond. Donc, c'est qu'en fait le terrain brut, on peut dire, avant d'être revégétalisé, c'est un paysage lunaire qui a été construit par des tas de 200 tonnes. La montagne... T'sais, à Thetford, c'est des convoyeurs qui montaient le... soit le rejet ou le résidu minier; ici, à Asbestos, c'était des camions de 200 tonnes qui amenaient le stérile minier, là, sur la halde, en fait, et donc quand ils ont quitté le site ou quand ils ont arrêté les opérations, on avait des tas de 200 tonnes. Ça fait que, des tas de 200 tonnes, il en rentre peut-être un ici, là, t'sais, un voyage de camions de 200 tonnes. Donc, il faut abaisser ça pour qu'on puisse se mouvoir sur ces tailings miniers là. Donc, c'est vraiment des excavations, des bulldozers qu'on a façonné le site, qui nous permet d'accéder au terrain. Donc, l'excavation en tant que telle ou le façonnement, c'est somme toute des activités plutôt limitées. On a fait des tests d'air, *loaders*, pelles, bulldozers, camions, employés, lors de ces manipulations-là, on n'a eu aucun résultat naturellement au-delà des normes.

**LE PRÉSIDENT :**

On parle de stériles, évidemment?

**M. OLIVIER SYLVESTRE :**

Oui, on parle de stériles, effectivement, donc...

**LE COMMISSAIRE :**

C'est seulement des stériles.

**M. OLIVIER SYLVESTRE :**

Mais on a fait des tests d'air pas nécessairement où est-ce qu'on a remanié le résidu fin, mais où est-ce qu'on a créé de la poussière, un vortex de poussière, pour voir ce qu'il y avait sur le dessus des résidus fins, donc, parce qu'on est aussi... on a aussi le mandat de végétaliser certains... certaines zones de résidus fins. On accède aussi à ces zones-là, là, on transporte dessus, on végétalise, on incorpore même notre mélange agronomique pour créer un sol à même les résidus fins ou les stériles miniers. Donc, il y a certaines... bon, on va dire excavations, c'est plus du hersage, là, rendu là, c'est plus pour s'assurer qu'on crée un foisonnement pour que les plantes puissent s'enraciner, là.

**LE COMMISSAIRE :**

Vous avez fait des tests d'air dans ces situations-là?

**M. OLIVIER SYLVESTRE :**

Oui.

**LE COMMISSAIRE :**

Et les résultats sont comparables aux stériles?

**M. OLIVIER SYLVESTRE :**

Absolument, on n'a jamais eu un résultat qui dépasse la norme. En fait, on n'a jamais eu un résultat qui dépasse 10 fois moins que la norme, soit la norme canadienne.

**LE PRÉSIDENT :**

Madame Gauthier.



**LA COMMISSAIRE :**

Bonjour.

**M. OLIVIER SYLVESTRE :**

Bonjour.

**LA COMMISSAIRE :**

Alors, je suis en contact avec nos analystes qui sont présents et qui sont à Québec, et on a plusieurs questions pour vous.

D'abord, on aimerait revoir un peu votre modèle d'affaires, s'assurer qu'on a bien compris. Je sais qu'à la rencontre sectorielle vous l'aviez fait. Alors vous, vous opérez un centre de décontamination, et les suites, vous devez utiliser ces résidus-là pour... vous devez vous en débarrasser, là, si je comprends bien, et donc la revégétalisation des haldes, ça suit son cours, parce que sinon vous devriez en disposer autrement?

**M. OLIVIER SYLVESTRE:**

Exactement. C'est un outil qu'on a. C'est une façon de valoriser, on va dire ça comme ça, mais c'est un exutoire pour notre traitement de sols contaminés. Donc, le ministère de l'Environnement nous a octroyé un certificat d'autorisation pour utiliser des sols faiblement contaminés, du niveau A-B, soit décontaminés à partir de sols contaminés, donc on parle d'hydrocarbures pétroliers, ici, là, de contamination...

**LA COMMISSAIRE :**

Hum hum.

**M. OLIVIER SYLVESTRE :**

... sur nos centres de traitement, nos multiples centres de traitement, et une fois décontaminés, on peut les acheminer sur notre stérile minier pour en créer une couche d'enracinement. L'objectif de mettre le sol, c'est de créer une couche d'enracinement pour éventuellement le reboisement. Donc...

Et puis, je veux juste bien spécifier qu'il y a deux industries, on va dire ça comme ça, deux business qu'on gère, qu'on opère sur le site de la mine, ici, celle de la valorisation des sols faiblement contaminés, où est-ce qu'on envoie ça sur le site de la mine et on fait une couche d'enracinement de

tout au plus un mètre, puis on a aussi la gestion des matières résiduelles fertilisantes. Donc ça, c'est des boues de stations d'épuration des eaux, des résidus de désencrage de papetiers, donc du papier qui ne peut pas être recyclé, là, parce que la fibre de bois est trop fine. Ces matériaux-là, c'est des matières résiduelles fertilisantes, il y a un guide qui existe pour la valorisation, 80 % au Québec de ces matières-là sont valorisées à l'agricole, mais quand on ne peut pas aller à l'agricole, pour des raisons climatiques, principalement durant l'automne et le printemps, par exemple, on doit gérer ces matières-là parce que, bon, la boue des usines sort à tous les jours. C'est des contrats de gestion sur des périodes de cinq ans, ça fait qu'on ne peut pas ne pas avoir d'options. Une des options qu'on a développées chez Englobe, c'est de valoriser ces matières résiduelles fertilisantes là à notre site dégradé. C'est un peu une police d'assurance, t'sais, pour dire : on est capable de faire de quoi, là, avec ces... Donc, on se fait payer par la gestion des matières, on se fait payer par les gens qui ont des sols contaminés puis on fait le traitement de ces matières-là, puis le site de la mine, les projets de revégétalisation, c'est une façon de... c'est un exutoire, c'est une façon...

**LA COMMISSAIRE :**

C'est un exutoire, mais...

**M. OLIVIER SYLVESTRE :**

... de gérer la matière.

**LA COMMISSAIRE :**

... votre centre où est-ce qu'on accueille la matière au départ, est-ce que c'est directement sur la halde ou vous avez un centre par exemple à Montréal, puis là vous testez vos sols, vous déterminez : « Bon, on va les envoyer sur les haldes »?

**M. OLIVIER SYLVESTRE :**

C'est une très bonne question. On a les deux. On reçoit des sols contaminés sur nos centres de traitement de sols contaminés, donc un à Sherbrooke, Saint-Rosaire, Québec, Montréal, puis on reçoit également des sols contaminés directement sur le site, ici. Naturellement, on s'entend que c'est des sols faiblement contaminés; contaminés au niveau permis par notre certificat d'autorisation, donc des sols déjà faiblement contaminés. Quand on excave dans un projet de réhabilitation de sols contaminés, il y a plusieurs types de contaminants, degrés de contamination. Les sols qui sont faiblement contaminés peuvent directement aller à un site comme Asbestos.

Au niveau des matières résiduelles fertilisantes, on ne les reçoit pas à un autre site, on les reçoit directement ici. Donc, on a une zone où est-ce qu'on a nos différents types de matières, on procède à

des mélanges pour que la recette de matières mélangées soit agronomiquement bonne, pour ensuite être mis sur le site et ensuite hersé, semé, reboisé.

**LA COMMISSAIRE :**

Donc, les matières fertilisantes peuvent aussi se retrouver sur les haldes? Donc, on a les sols légèrement contaminés...

**M. OLIVIER SYLVESTRE :**

Oui.

**LA COMMISSAIRE :**

... qui contiennent de l'amiante, si je ne m'abuse?

**M. OLIVIER SYLVESTRE :**

Pourraient en contenir.

**LA COMMISSAIRE :**

Qui pourraient en contenir?

**M. OLIVIER SYLVESTRE :**

Oui oui.

**LA COMMISSAIRE :**

Et vous pourriez également avoir des sols fertilisés qui soient épandus sur les haldes?

**M. OLIVIER SYLVESTRE :**

C'est ça, c'est deux... oui, c'est deux projets, deux matières, effectivement.

**LA COMMISSAIRE :**

Et la fin est la même, donc vous les utilisez...

**M. OLIVIER SYLVESTRE :**

Oui.

**LA COMMISSAIRE :**

... aux mêmes fins, pour la revégétalisation?

Maintenant, je lis un de vos paragraphes, qui est à la page... 4, vous marquez :

*« Malgré cette procédure, le MELCC a tout de même émis un avis récemment selon lequel les sols contaminés ne peuvent être traités s'ils contiennent des fibres d'amiante et qu'ils doivent être enfouis dans un lieu d'enfouissement. »*

**M. OLIVIER SYLVESTRE :**

Oui.

**LA COMMISSAIRE :**

Vous, ça vous cause problème, j'imagine?

**M. OLIVIER SYLVESTRE :**

Oui.

**LA COMMISSAIRE :**

Est-ce que vous pourriez élaborer?

**M. OLIVIER SYLVESTRE :**

Oui, absolument. En fait, c'est une note technique, là, du ministère de l'Environnement de la région de Chaudière-Appalaches. Donc, c'est une note technique de cette région-là. On n'est pas...

**LA COMMISSAIRE :**

Oui, c'est celle du un mètre, là, du recouvrement? Non?

**M. OLIVIER SYLVESTRE :**

Non non non...

**LA COMMISSAIRE :**

D'une autre note technique?

**M. OLIVIER SYLVESTRE :**

Non, en fait, la note technique elle dit que des sols contaminés aux hydrocarbures pétroliers peuvent... la note technique de cette région-là dit ça, donc que c'est des sols contaminés aux hydrocarbures pétroliers -- donc qu'Englobe peut décontaminer -- ne devraient pas être décontaminés dans un centre de traitement de sols et valorisés ensuite dans un projet comme ici ou à Thetford. Eux autres souhaitent que ces sols contaminés là aillent directement à l'enfouissement.

Je présume que le principe derrière ça, c'est que les sols contaminés aux hydrocarbures pétroliers, dans lesquels il y aurait de l'amiante, il n'y a pas de façon sécuritaire de décontaminer, gérer ces sols-là contaminés sur un centre de traitement de sols. Or, nous avons une procédure de mise en place, où est-ce qu'on a des équipements de protection individuelle, on arrose les sols, on s'assure qu'ils sont assez humides, disons ça comme ça, on a une série de mesures mises en place, et c'est une procédure qui a été présentée à l'IRSST et puis qui est conforme aux attentes de sécurité des travailleurs.

Donc nous, on réfute le fait que des sols contaminés ne puissent pas être décontaminés et valorisés, ce qui est beaucoup plus environnemental que d'être enfouis tout simplement, sans... Donc, c'est ça, nous autres on est contre cette note-là parce que ça nous enlève de la business puis on sait, preuve à l'appui au niveau des tests d'air, qu'on est capable de travailler de façon sécuritaire à ce niveau-là. Donc, c'est pour ça que c'est un peu... Ce n'est pas un règlement, c'est juste une note technique, puis c'est un peu dommage, on perd de la business avec ça.

**LA COMMISSAIRE :**

Mais je vous remercie de vos explications.

**M. OLIVIER SYLVESTRE :**

Ça me fait plaisir.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur.

Nous allons prendre une pause de dix minutes.

---

**SUSPENSION DE LA SÉANCE  
REPRISE DE LA SÉANCE**

---

**LE PRÉSIDENT :**

Messieurs-dames, si vous voulez prendre place, nous allons poursuivre nos travaux, et j'appelle monsieur Gilles Morin.

---

**M. GILLES MORIN**

**M. GILLES MORIN :**

Bonjour, Monsieur le président...

**LE PRÉSIDENT :**

Bonjour, monsieur Morin.

**M. GILLES MORIN :**

... madame Gauthier, monsieur Magnan.

**LE COMMISSAIRE :**

Bonjour.

**M. GILLES MORIN :**

Mon nom est Gilles Morin, médecin retraité.

J'ai intitulé mon article : « *Amiante, de quoi parle-t-on?* » Commençons par la définition des

anatomistes de la planète Terre, les géologues. J'ai l'article, ici, j'avais parlé au docteur -- à monsieur Georges Beaudoin, qui était le doyen de la faculté, qui m'autorisait à citer son article. O.K.?

Le titre de son article est : « *Amiante et chrysotile, on mélange des pommes et des bananes* ». Je vais lire seulement le premier tiers, qui dit vraiment les choses, là.

*« Le débat sur l'utilisation sécuritaire du chrysotile est biaisé par la confusion sur la nature des minéraux qui ont été commercialisés sous le nom d'amiante. L'amiante n'est pas un minéral, mais plutôt le nom utilisé pour le commerce de produits constitués de fibres minérales qui ont des propriétés mécaniques, thermiques et chimiques utiles. On parle en fait de six minéraux qui appartiennent à deux familles : un, la serpentine chrysotile forme un feuillet enroulé sur lui-même, comme un rouleau de papier qui donne des fibres soyeuses et flexibles. »*

J'avais mis dans une petite enveloppe une belle pierre de chrysotile à vous apporter, puis je l'ai oubliée. Je pourrais l'apporter après puis... là, n'ayez pas peur, vous ne serez pas malades.

*« Deux, les amphiboles constituent une vaste famille de minéraux qui prennent la forme d'aiguilles plutôt que de feuillets. Les amphiboles ont une composition chimique variable (fer, magnésium, calcium, sodium) et des propriétés physiques différentes. Le chrysotile et les amphiboles ne se forment pas dans les mêmes environnements géologiques. Le chrysotile et les amphiboles sont donc des minéraux très différents, à part la forme fibreuse. Les amalgamer équivaut à mélanger des pommes et des bananes. »*

Cette définition est importante, car la dangerosité des différentes sortes de fibres pour les pathologies reliées à ce qu'on appelle amiante est influencée par la nature de ces fibres. Dans le groupe serpentine, il n'y a que le chrysotile, fibres soyeuses qui se séparent rapidement en milieu acide. Dans le groupe amphibole, les cinq sortes de fibres sont résistantes à l'acide et rigides comme des aiguilles. Si inhalées jusqu'aux alvéoles pulmonaires, les fibres de chrysotile se dissolvent en mini-fibrilles à cause du pH des macrophages à l'acidité -- à un niveau d'acidité 4, et ils sont phagocytés et éliminés via les lymphatiques, tandis que les fibres amphiboles résistantes aux acides perdurent et déclenchent une réaction inflammatoire, comme le démontrent les travaux de Bernstein. Pour être pathogène, une fibre doit être respirable, c'est-à-dire avoir une longueur supérieure à cinq microns, un diamètre inférieur à trois et un rapport longueur sur diamètre supérieur à trois. Cette fibre doit également franchir les voies respiratoires jusqu'aux alvéoles.

Les poumons sont dotés d'un système de défense formidable. Les fibres aéroportées peuvent être captées au niveau des voies respiratoires supérieures : poils de nez, mucus naso-pharyngé. L'arbre bronchique est tapissé de cils vibratiles et de mucus léger qui captent les fibres et qui sont ensuite expectorées. Plus loin, les fibres chrysotiles ne résistent pas à l'acidité pulmonaire, sont dissoutes en mini-fibrilles, pour être éliminées via les lymphatiques ou expectorations.

Les fibres amphiboles résistent aux acides, perdurent et déclenchent une réaction inflammatoire. Les expositions anciennes, avant... comme avant 1960, étaient telles qu'elles dépassaient la capacité du système de défense pulmonaire, ce qui n'est plus le cas avec la dose actuelle de une fibre par cc. Un facteur de pathogénie important est le tabac, qui paralyse les cils vibratiles et épaissit le mucus, ce qui permet le passage d'un plus grand nombre de fibres.

Dans l'étude épidémiologique du docteur McDonald, le SMR pour le cancer pulmonaire était de 0.55 pour les jamais fumeurs, 0.72 pour les ex-fumeurs et de 1.73 pour les fumeurs de moins de cigarettes -- de 20 cigarettes par jour, de 2.55 pour les fumeurs de 20 cigarettes et plus par jour.

En ce qui concerne le mésothéliome, nous avons un dossier d'environ 20 cas répertoriés lors de la fermeture de la mine Jeffrey à Asbestos en 2011. Il y a eu, à ma connaissance, au moins un cas supplémentaire récemment. Il y en a peut-être eu d'autres dans la province dont je ne suis pas au courant. J'étais au courant parce que, comme médecin de la compagnie, on recevait les rapports de la CSST pour tout ce qui était réclamation. Les patients décédés du mésothéliome qui ont eu une autopsie avaient de la crocidolite dans leurs poumons. La CSST -- antérieurement, en tout cas, je ne sais pas comment c'est actuellement -- exigeait une autopsie pour que le diagnostic puisse être confirmé. Il y avait la crocidolite dans leurs poumons. À la mine Jeffrey, on n'avait pas de crocidolite. L'Angleterre nous a commandé des masques à gaz à produire avec de la crocidolite lors de la Deuxième Guerre mondiale, entre 42 et 45. Ces masques à gaz furent produits à notre ancienne manufacture, pendant cette Deuxième Guerre mondiale, et ils ont été produits avec de la crocidolite qui venait de l'Afrique du Sud.

Un article intitulé : « *South African experience with asbestos related environ...* » J'ai bien de la misère à le dire.

**LE PRÉSIDENT :**

*Environmental.*

**M. GILLES MORIN :**

« ... *environmental mesothelioma: is fiber type important?* » Les auteurs sont le docteur Neil White, qui était un... de l'université de... du nord de... Je l'ai-tu ici? En tout cas, qui était... puis le docteur Gill Nelson, qui était professeur à l'école de santé publique, et docteure Jill Murray, qui était aussi en génie à l'université, à Johannesburg. En résumé, l'Afrique du Sud a eu sur son territoire trois sites de mines et moulins d'amiante -- c'est unique, je pense, dans... à ma connaissance, sur la planète -- une mine et moulin de crocidolite, une mine et moulin d'amosite et une de chrysotile. Les développements miniers débutèrent au 19<sup>e</sup> siècle pour atteindre leur apogée de production en 1977, avec l'exportation de 380 000 tonnes d'amiante, et il y a eu un déclin progressif jusqu'en 2002, quand la production a



complètement cessé. La forte prépondérance de mésothéliomes d'origine non occupationnelle est unique à ce pays. Cette étude montre comment le type de fibre est important. La présence de 500 cas prouvés histologiquement de mésothéliomes, dont 118, soit 23 %, d'origine environnementale, la majorité à la... près de la mine de crocidolite, le reste à la... près de la mine d'amosite. La mine d'amosite, il y avait aussi un peu de crocidolite dans leur minerai. Aucun cas répertorié à la mine de chrysotile. Cette étude indique clairement comment le type de fibre est important.

En terminant, une étude des docteurs Hans Weill, Janet Hugues de la Nouvelle-Orléans, Andrew Churg de Vancouver, intitulée : « *Changing trends in USA mesothelioma incidence* ». Publiée en 2004, dans *Occupational and Environmental Medicine*, rapporte l'incidence temporelle changeante du mésothéliome aux États-Unis d'Amérique depuis 1973. Selon eux, le mésothéliome est l'indicateur le plus sensible et le plus spécifique des effets pervers de l'exposition aux fibres d'amiantes respirables. Sensible, parce que la survenue de cette tumeur peut apparaître à un taux d'exposition plus faible et de plus courte durée; spécifique, parce que cette tumeur est attribuable à l'amiantes dans la majorité des cas. On parle de 80 % contre 20 %, pour les cas qui ne sont pas d'origine amiantosique. L'incidence décroissante du mésothéliome aux États-Unis d'Amérique, dont la latence médiane d'apparition est de 32 ans, est attribuable, selon les auteurs, à un meilleur contrôle de l'intensité de l'exposition et à une diminution de l'usage des amphiboles quand leur importation a diminué, pour cesser lors de leur bannissement au début des années 70.

À noter que les États-Unis d'Amérique utilisent encore le chrysotile. Leur taux de mésothéliome a été maximal durant les années 90 à 95, puis la pente descendante s'est installée. La conférence que... j'avais assisté à cette conférence-là, c'est en 2004, l'étude. Leur taux de mésothéliome a été maximal durant les années 90 à 95, puis la pente descendante s'est installée, confirmant la théorie que la véritable cause du mésothéliome est l'exposition aux fibres amphiboles, surtout la crocidolite.

Le Canada, lui, a banni tous les types d'amiantes en décembre 2018, sans égard à leur différence de dangerosité. Les deux tiers de l'humanité emploient encore le chrysotile, la production mondiale est aussi importante qu'avant le bannissement en Europe. C'est fabriqué surtout -- c'est importé surtout de Russie actuellement puis du Kazakhstan.

Il faut enfin réaliser que dans les résidus miniers amiantés, la majorité des fibres sont courtes et sans danger appréciable, car seront détruites dans l'environnement acide des poumons. Voilà.

#### **LE PRÉSIDENT :**

Merci. J'aurai deux questions pour vous. C'est sûr que toute la première partie de votre propos, comme de votre mémoire, vous faites référence à la... un peu à la cinétique des fibres, et plus particulièrement à la fibre chrysotile, là. Il y a des aspects de prudence, de nuance, mais finalement, c'est quoi la conclusion que vous voulez qu'on retienne?

**M. GILLES MORIN :**

La conclusion, c'est... quand... le mot... quand on parle des fibres de chrysotile dans... et des amphiboles, on parle toujours « amiante ». En 1972, le directeur médical de la compagnie, ici, à Asbestos, avait suggéré à... au grand boss de la compagnie, monsieur *Joey Vitt*, de cesser le nom d'« amiante » sur nos ventes, de donner le nom de notre produit, comme « chrysotile », parce que, écoutez, scientifiquement, tout concorde à... tout converge à dire que c'est deux choses différentes.

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, mais... mais vous êtes conscient quand même qu'il y a une tendance lourde chez les scientifiques et chez les organisations internationales pour considérer désormais les fibres, sans égard avec leurs caractéristiques physiques que vous avez décrites, donc pas seulement les longues fibres, mais toutes sortes de fibres, et de considérer également... il y a une tendance lourde -- en tout cas, moi, je peux vous le dire, j'ai fouillé jusqu'à maintenant la littérature scientifique -- une tendance lourde à considérer aussi toutes les fibres d'amiante comme étant... comme ayant une toxicité, sans doute pas similaire, mais d'une toxicité et d'avoir... de tendre vers une norme, à une norme similaire pour l'amiante de façon générale. Donc, si je comprends bien votre propos, vous, vous n'êtes pas du tout dans ce courant-là?

**M. GILLES MORIN :**

Non.

**LE PRÉSIDENT :**

O.K.

**M. GILLES MORIN :**

Écoutez, depuis... le problème qu'il y a eu, c'est que les développements, les connaissances se sont accrues de façon importante depuis fin des années 90. Antérieurement, il y avait quand même... même dans un *textbook* de médecine de pneumoconiose industrielle de 1964, *textbook*, là, ça d'épais, là...

**LE PRÉSIDENT :**

Hum hum.

**M. GILLES MORIN :**

... qui disait déjà que les pathologistes voyaient déjà une différence entre les amphiboles -- de dangerosité entre les amphiboles et le chrysotile, et certains du groupe de la serpentine. À la fin des années 90, le toxicologue, là, le... monsieur Bernstein -- je ne me souviens plus de son prénom, là -- a produit pour la communauté européenne une étude disant pourquoi il y avait une différence de dangerosité, ce qui n'a pas empêché la France de bannir tout ce qui était amiante.

**LE PRÉSIDENT :**

Hum hum.

**M. GILLES MORIN :**

Puis, à ce moment-là, Inserm a été averti par la... l'École de médecine nationale de la France de ne pas se tromper de cible, parce que même chez les professionnels de l'amiante, ils disaient que la majorité des cancers sont chez les fumeurs, et pas chez les... il n'y en avait aucun chez... Moi, j'ai travaillé 48 ans à Asbestos comme médecin, j'ai vu deux cas de cancer pulmonaire sur... chez des travailleurs de l'amiante : une femme qui est décédée à l'âge de 78 ou 79 ans et un monsieur qui est décédé à l'âge de 88 ans de la maladie d'Alzheimer.

**LE PRÉSIDENT :**

C'est bon. Bien, merci beaucoup.

**LE COMMISSAIRE :**

Je vais avoir une question.

**LE PRÉSIDENT :**

Oui?

**LE COMMISSAIRE :**

Docteur Morin, quand vous mentionnez que les expositions anciennes -- et là, c'est avant 1960 -- étaient telles qu'elles dépassaient la capacité du système de défense pulmonaire, ce qui n'est plus le cas avec les doses d'exposition actuelles d'une fibre par millilitre, donc est-ce que ça, c'est basé sur des études scientifiques qui seraient disponibles dans la littérature?

**M. GILLES MORIN :**

Le rapport McDonald.

**LE COMMISSAIRE :**

O.K. Qui a...

**M. GILLES MORIN :**

Le rapport McDonald, qui a été décrié par la Santé publique. Ils ont dit que le docteur McDonald avait été -- son rapport n'était pas crédible parce qu'il avait été payé pour faire ça par les mines d'amiante. Il a été payé par le gouvernement du Québec et il a eu des subventions aussi des mines d'amiante. Ils l'ont discrédité. Le docteur McDonald, il n'est pas décédé encore, il a quatre-vingt... il doit avoir 96, 97 ans.

**LE COMMISSAIRE :**

Est-ce qu'il y aurait d'autres études indépendantes qui auraient pu arriver aux mêmes conclusions?

**M. GILLES MORIN :**

Toutes les études qui ont été refaites, écoutez, les Yarborough, Hutchin *and* Dalton, ils ont établi -- ils ont tout revu les études épidémiologiques qui ont été faites et qui établissent, selon eux autres, le degré de dangerosité pour la crocidolite est de 500, pour l'amosite 600 et pour le chrysotile 1.

**LE COMMISSAIRE :**

Parce que je vous pose la question, puis je ne suis pas un toxicologiste, là, mais... et là, je suis sur une glace mince, mais il y a des gens qui nous ont dit que, bon, le danger allait croître avec la dose -- c'est un peu ce que vous suggérez, et que le rapport McDonald pourrait indiquer -- alors que d'autres, comme l'OMS, qui nous disent qu'il ne suffit pas nécessairement de beaucoup d'exposition pour qu'un cancer se développe, et moi, je ne mets pas en opposition un ou l'autre, mais on veut -- je voudrais seulement qu'on soit capable d'avoir des informations qui nous permettent de porter un jugement.

**M. GILLES MORIN :**

Bien, je l'avais dit à... bien, je l'avais dit ici, là, au mois de décembre, l'OMS... l'OMS, il y a des

gens à ce niveau-là, là, qui ne veulent pas encore reconnaître de différence. La différence... Attendez un peu que je me souvienne... Le rapport de Concha-Barrientos, son étude a été faite dans les années... fin des années 90, 98 ou 99, puis qui dit clairement qu'il faut travailler à éradiquer les maladies reliées à l'amiante en tenant compte de la différence de leur dangerosité. Le SMR pour les travailleurs du chrysotile était de 1, et le SMR pour les gens de... pour l'amosite était de 4.9.

**LE COMMISSAIRE :**

C'est bon. Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur.

Monsieur Luc Berthold.

---

**M. LUC BERTHOLD**

**LE PRÉSIDENT :**

Bonjour, monsieur.

**M. LUC BERTHOLD :**

Bonjour, monsieur Zayed, monsieur Magnan, madame Gauthier. Luc Berthold, député fédéral de Mégantic-L'Érable. Vous avez eu l'occasion hier d'entendre mon collègue, monsieur Rayes, qui est venu déposer un mémoire. Malheureusement, je n'ai pas de mémoire. Je voulais seulement venir échanger avec vous sur la réalité que j'ai vécue au cours des dernières années en tant que... que plusieurs... j'ai joué plusieurs rôles dans la communauté de Thetford Mines, j'ai été témoin de plusieurs luttes de la population, qui va peut-être vous permettre de comprendre un peu l'attachement et la perception des gens de Thetford par rapport à l'amiante.

Avant de commencer, je voulais saluer l'ensemble des intervenants de chez nous et de la région d'Asbestos qui ont déposé des mémoires. Je peux dire que j'endorsse à 99 % les mémoires et recommandations qui ont été déposés par les élus municipaux et par les organismes de développement économique et touristique. Je pense qu'ils ont très très bien reflété la situation de notre région et de nos deux régions minières.

Juste pour vous faire une histoire rapide, j'ai été journaliste avant d'être député. J'ai été journaliste, j'ai commencé ma carrière ici, à Asbestos, à la radio CJAN, par la suite j'ai été journaliste à la radio CKLD à Thetford Mines, au Courrier Frontenac, l'hebdomadaire à Thetford Mines, rédacteur en chef pendant un petit bout de temps. J'ai été en politique en 1998, je me suis présenté pour un parti provincial, j'ai perdu, donc j'ai fait mes classes à l'intérieur des différents cabinets politiques. J'ai décidé de revenir chez nous, dans mon coin, en 2006. J'ai été élu maire de Thetford Mines, de 2006 à 2013, et j'ai décidé de me retirer pour faire d'autres choses, puis finalement la politique a été plus forte, elle m'a ramené à elle; en 2015, j'ai été élu député de Mégantic-L'Érable.

Donc, tout ça, c'était pour vous illustrer à quel point j'ai été témoin des derniers jours de l'industrie de l'amiante dans la communauté de Thetford Mines, d'abord comme journaliste, où j'ai été témoin de toutes les luttes syndicales, notamment pour les renouvellements de conventions collectives, quand l'industrie de l'amiante allait de moins en moins bien, où il y avait des concessions par les travailleurs, donc il y avait toujours des occasions pour les gens de se regrouper derrière les travailleurs, pour les appuyer, pour défendre cette industrie-là, parce que c'était... c'était leur gagne-pain, c'était tout ce qu'ils avaient. Pour les régimes de retraite par la suite, parce que quand les mines ont fermé, bien là, il fallait aussi se travailler, travailler contre les grandes compagnies d'assurance qui ne voulaient pas nécessairement respecter tous leurs engagements. Donc, encore une fois, la population se mobilisait derrière les travailleurs pour l'industrie, pour faire en sorte de gagner leurs droits.

J'ai été témoin, dans les années 80, de la lutte de l'ensemble des intervenants du Québec, et à ce moment-là je peux dire des syndicats, des élus, des gouvernements, de la lutte contre l'Agence américaine de protection de l'environnement, qui voulait bannir l'amiante sur l'ensemble du territoire des États-Unis, il y a eu des délégations à Washington à n'en plus finir. Donc, la population de nos régions, avec l'aide des gouvernements, avec l'aide des syndicats, on se rendait là-bas, puis moi je relatais ces luttes-là à l'époque. Donc, il y a eu un attachement qui était vraiment vraiment fort, et ce n'est pas surprenant aujourd'hui, au niveau de la perception, qu'on ait des chiffres comme ceux qui ont été dévoilés devant vous.

La dernière... les dernières luttes fortes qu'on a faites, c'est avec le comité Pro Amiante, qui s'appelait à l'époque -- bien, qui s'appelle maintenant Pro Chrysotile, c'est contre l'inclusion de l'amiante sur la liste des produits dangereux à la Convention de Genève.

Donc, ça a été une saga, les dernières années, où les populations, les intervenants, les élus se sont toujours battus, se sont toujours battus pour défendre, au début l'industrie, et maintenant ce qu'on se rend compte, c'est qu'on doit se battre pour défendre notre communauté, notre population, nos citoyens et surtout notre avenir.

J'ai été, comme maire, témoin de la fermeture des deux dernières mines à Thetford Mines. La dernière lutte qu'on a faite au niveau des fermetures de mines, ce n'est pas compliqué, on voulait

transformer la mine souterraine en une mine-école. On croyait encore très très fort que toute l'expérience accumulée au fil des ans pouvait servir pas seulement à Thetford Mines, mais pour l'ensemble du secteur minier, ici au Canada, mais partout dans le monde. Donc, on a travaillé très très fort, mais malheureusement, trop de sources d'eau, c'était impossible. Les mines souterraines à Thetford Mines, ce n'est pas comme dans certains pays où on peut aller visiter, là, c'est rempli d'eau aujourd'hui. Ça coûtait, je pense, 40 000 \$ par semaine juste d'électricité pour pomper, donc il n'y a pas une communauté qui est capable de s'offrir ça juste pour faire des visites touristiques ou pour faire une mine-école.

J'ai rencontré des mineurs qui ont perdu leur emploi, des familles qui se retrouvaient sans emploi, des gens d'un certain âge qui ne savaient plus quoi faire, qui devaient réorienter leur carrière. Il y en a qui sont venus dans mon bureau, je vous dirai que -- je ne vous raconterai pas en détail le genre de rencontres, mais vous pouvez imaginer, après toute une vie passée dans une industrie, réaliser du jour au lendemain qu'il n'y a plus rien, bien, il y a eu des moments très très très difficiles.

Malgré tout ça, quand j'ai été élu maire de Thetford Mines, en 2006, je m'étais donné un mandat, alors qu'il y avait encore des mines, c'était de redonner confiance à la population, parce que toutes ces luttes-là qu'on a eues pendant toutes ces années-là, il faut que vous compreniez que ça laisse des traces. Donc, le moral était à son plus bas, les jeunes voulaient quitter la région, il y avait... puis ça n'avait rien à voir avec la fibre, ça avait à voir avec le moral des gens. C'était : on ne voyait plus d'avenir à Thetford Mines. Donc, on a réussi à se retrousser les manches, tous les intervenants ensemble, en redonnant confiance aux gens, en disant : « Écoutez, on a ici un potentiel extraordinaire », parce qu'il y a beaucoup d'entreprises qui sont nées des mines d'amiante qui se sont diversifiées, parce que nos mines à Thetford ont eu un côté positif, c'est que les fermetures n'ont pas toutes eu lieu en même temps. Les fermetures ont eu lieu une après l'autre, donc les petits sous-traitants ont pu, tranquillement pas vite, se réadapter et se développer une nouvelle clientèle, de sorte qu'une ville mono-industrielle comme Thetford Mines ou comme Asbestos -- ordinairement, quand on regarde un peu partout dans le monde, quand les mines ferment, les villes ferment, mais nous, on est encore là. Ici, à Asbestos, ils sont encore là, à Thetford, on est encore là, parce qu'on a su se retrousser les manches, on a su redonner confiance à notre population, et ça, c'est important. On voit les investissements revenir.

On a eu des luttes, comme membre de la MRC des Appalaches, on a changé le nom parce qu'on s'appelait « la MRC de l'Amiante ». J'avais réalisé assez rapidement, en me promenant un peu partout, que de conserver le nom « MRC de l'Amiante » était dommageable, parce que ça fermait des portes automatiquement. Donc, quand on parlait qu'on venait de la MRC de l'Amiante, on avait effectivement beaucoup de problèmes. Donc, les maires, on a convenu, ça a été un geste qui est assez difficile à prendre, parce que c'était de... le premier... on commençait à tourner le dos à notre histoire, à notre passé en faisant ce changement-là, mais aujourd'hui, ça a été très bénéfique, ça a été un bon changement. Donc, tout ça pour dire qu'on a réussi quelque chose de beau, les intervenants se sont pris en main, on a décidé de regarder vers l'avant.

Mais, vous savez, il est arrivé une chose : quand on a cessé d'exploiter l'amiante, les revenus ont cessé d'arriver aussi. Mais quand je parle des revenus, je ne parle pas juste pour les travailleurs, je parle pour les gouvernements, je parle pour les syndicats, je parle pour tous ceux qui ont vécu pendant toutes ces années-là des revenus suscités, soit fiscaux, soit des revenus financiers, qui ont bénéficié de cette... voyons! de cette économie-là, de cette industrie-là. Ce qui a fait en sorte que, tranquillement pas vite, les syndicats ont commencé à tourner le dos. Eux qui étaient avec nous autres dans les différentes luttes quand il fallait protéger l'industrie de l'amiante, maintenant se faisaient de plus en plus silencieux, et on entendait les autres groupes de ces mêmes syndicats-là commencer à venir faire la lutte à cette même industrie-là qu'ils défendaient quelques années auparavant.

Les gouvernements qui nous défendaient puis qui retenaient les différentes instances gouvernementales, je pense que c'est ça qui est arrivé, là, l'Environnement, la Santé publique, tout ça, ont arrêté, et donc, de plus en plus on a vu la Santé publique, le ministère de l'Environnement être de plus en plus présents et venir chez nous nous dire : « Hey! Écoutez là, oups! Maintenant, il faut s'occuper de vous autres », alors qu'ils étaient absolument absents pendant toutes ces années-là.

Ce qui va m'amener à vous parler de la Santé publique. Je suis le maire qui a permis au docteur Philippe Lessard de communiquer avec la population en 2009, et je pense que c'est important parce que ça fait partie... vous avez parlé beaucoup de la perception de la population par rapport au danger. Laissez-moi juste un peu vous raconter comment ça s'est passé en 2009, quand le maire de Thetford a permis à quelqu'un de Santé publique de venir dire à ses citoyens : « Écoutez, c'est peut-être dangereux de vivre chez vous. » Comment ça s'est passé? Ça n'a pas été compliqué, la Direction de la santé publique nous a avisés qu'elle allait communiquer avec les citoyens, point à la ligne. Qu'elle allait aviser les citoyens qu'il y avait un risque de vivre à Thetford. C'est ça qui est arrivé. Et moi, comme maire, je me dis : oh! attention. Si je laisse aller ça comme ça, c'est sûr que demain matin on ferme la ville parce qu'il n'y a plus personne. Tout l'effort qu'on avait mis pour redonner confiance aux gens, pour redonner un peu d'espoir au développement économique chez nous, ça va disparaître parce qu'on va se faire dire par la Santé publique : « Attention, c'est dangereux vivre chez vous. »

Donc, j'ai décidé de collaborer avec le docteur Lessard. J'ai décidé de collaborer avec le docteur Lessard pour qu'on puisse faire en sorte d'avoir un message commun qui permettrait à la Santé publique de faire son travail d'informer la population, mais qui ne mettrait pas en péril tous les efforts qu'on a faits. Je vais vous dire que ça a été très difficile, jusqu'à la dernière minute, le matin même de la conférence de presse où on a fait l'annonce, il a fallu que je menace de ne pas faire l'annonce conjointe parce que les termes avaient changé dans les communiqués de presse. Donc, ça a été un mariage assez difficile. Mais on s'est entendu, puis je vais vous... juste vous lire le titre de la lettre que monsieur Lessard a finalement envoyée à la population, après des négociations. Ce qu'on s'était dit, c'est : il faut minimiser les risques, il faut que les gens soient conscients que les risques de vivre à Thetford ne sont pas pires que les risques de vivre ailleurs, dans d'autres situations où il y a des situations dangereuses. Donc, le titre de la lettre aux résidents et résidentes de Thetford Mines, c'était : « *Très faible risque à la*



*santé, possiblement dû à la présence de fibres d'amiante dans l'air à Thetford.* » Donc, on s'est dit : on est capable de vivre avec ça. Puis, par la suite, on a demandé aussi, dans l'allocution du docteur, de faire des liens, de faire des comparaisons avec d'autres risques qui existent présentement dans la nature. Donc, on a parlé des 1 000 décès par cancer du poumon reliés au tabagisme, des 100 décès reliés à la conduite automobile, par année, entre 1 et 15 décès en raison de l'amiante dans l'air, sur 35 ans. Donc, on a dit : la population va pouvoir effectivement être bien informée, savoir c'est quoi le risque, mais de lui dire la réalité, qu'il y a de très faibles risques.

Donc, j'ai embarqué dans ça, mais ce n'était pas assez, ce n'était pas suffisant. Une fois qu'on a fait cette communication-là, qu'on a réussi à communiquer, tout a été fait, la Santé publique est revenue un peu plus tard, mais là elle a dit : « Il faut faire une autre étape, il faut aller encore plus loin, il faut encore aller informer davantage. » C'est là que probablement que la brisure a commencé à se faire avec la Direction de la santé publique. Parce que nous, on a une ville, on a une économie, on a des gens à animer, à faire vivre, et surtout à leur garder un certain espoir puis enlever les craintes.

J'ai été extrêmement choqué, je dois vous avouer, par les propos du directeur de la Santé publique ici, devant votre commission, qui semblait s'offusquer du fait que les citoyens de Thetford se sentent en sécurité chez eux, selon l'étude de perception qui a été faite par le centre de santé. Il est choqué d'apprendre que les gens se sentent en sécurité chez eux. Ça m'inquiète parce que ce qu'il a clairement laissé entendre, c'est qu'il souhaite que ce sentiment de sécurité là soit ramené à un niveau plus bas que ce qu'il est actuellement. Il dit : « Ce n'est pas normal, et ça ne devrait pas... on ne comprend pas, on n'a pas assez communiqué, les gens devraient avoir peur de vivre chez eux. » Monsieur le commissaire, j'ai peur, il estime qu'il n'a pas réussi, donc il nous a annoncé qu'il allait continuer à essayer de faire peur au monde? Ça n'a aucun bon sens.

Au même titre qu'il n'y a pas un seuil minimum sécuritaire pour l'exportation de -- pour l'exploitation de l'amiante, je pose la question suivante : à quel seuil minimal la population acceptera-t-elle de vivre dans un milieu où elle ne se sent pas en sécurité? Est-ce qu'il y a un seuil? Ce n'est pas 93, ça va être 85? Quel est le seuil où, bon, la Direction de la santé publique va être d'accord avec le fait que la population se sent : « O.K. Là, c'est correct, là, notre message est passé, on est rendu à 70 % des gens qui pensent que c'est dangereux de vivre chez eux. » Mais à 70 % des gens, ils sont mieux de sortir les camions de déménagement puis tout ça parce qu'il n'y en aura plus, de Thetford, parce qu'à 70 %, là, ça va être vraiment inquiétant, Monsieur le commissaire.

Donc, jusqu'où la Santé publique veut-elle aller, c'est quoi le seuil, quel seuil la population est prête à tolérer et, surtout, les gouvernements sont-ils prêts à faire la conséquence d'une baisse de perception du sentiment de sécurité dans une communauté? Je ne connais pas personne qui va vouloir vivre dans un milieu où il ne se sent pas sécuritaire, et je ramène au premier communiqué de 2009 : « Très faible risque pour la population. » Ça a été communiqué à tout le monde, et le monde avait été capable d'accepter ça, réalisait que l'amiante, effectivement, pouvait avoir des risques, mais sans

l'amplifier puis sans dire : « Écoutez, je sors dehors puis j'ai peur. » Ce n'est pas ça qu'on souhaite. On avait réussi une belle communication, mais malheureusement, c'est comme d'autres choses, à force de retaper puis toujours vouloir dire les mêmes affaires, bien on va finir par faire peur au monde puis, malheureusement, c'est ce que je craignais.

Et je voulais absolument vous partager ça. Ce n'était pas l'objet de ma première déclaration que je voulais vous faire, mais devant les propos...

**LE PRÉSIDENT :**

Il vous reste trois minutes.

**M. LUC BERTHOLD :**

Je vais aller très vite. C'est difficile pour un politicien d'aller vite.

Écoutez, les recommandations que vous allez faire vont avoir des conséquences sur la population locale, c'est évident, sur notre avenir économique, sur le potentiel global de développement de notre région. Je vous ai... je vous donnerai, j'ai une lettre -- une liste de sept recommandations, je peux les lire rapidement : reconnaître la responsabilité des gouvernements municipaux, provincial et fédéral sur l'état des lieux actuels; les gouvernements ont fait preuve de laxisme réglementaire, de laxisme dans les responsabilités de l'ère post-amiante, dans le laxisme en matière de protection de l'environnement pendant toutes les années où il y a eu de l'exploitation parce qu'il y avait des revenus, donc il faut que les gouvernements reconnaissent leurs responsabilités.

Il faut mettre en place l'observatoire ou un centre national d'expertise sur l'amiante post-exploitation et les résidus miniers. On peut faire de ce poste-là, Monsieur le commissaire, un outil extraordinaire de développement pour justement trouver une solution à Thetford, mais également pour toutes les villes où il va y avoir de l'exploitation post-minier. Je pense qu'il y a un potentiel extraordinaire.

Établir des normes sur les risques réels pour les travailleurs et les populations, des normes basées sur l'exposition à l'amiante dans l'air ambiant, pas des normes sur la présence d'amiante, c'est important.

Mettre en place un comité directeur réunissant des représentants de la population, des instances gouvernementales de tous les niveaux et de tous les experts, où toutes futures décisions gouvernementales sur les normes en matière de résidus amiantés seront soumises pour discussion.

La prochaine, bon, je sais que ce n'est pas dans votre mandat, mais je voulais le dire comme ça : ordonner la réhabilitation des sites miniers non exploités, afin de protéger l'environnement et en

redonner l'accès à la population locale, tout en préservant l'accès pour l'exploitation éventuelle des résidus miniers. Je pense notamment à tous les problèmes des haldes qui, tranquillement pas vite, s'écoulent vers les rivières et qu'on voit, là, vous avez eu plein de témoignages là-dessus.

6 : reconnaître le droit d'exploiter les résidus miniers selon les normes acceptables en matière de santé et sécurité.

Et 7 : mettre en place un fonds fédéral provincial de compensation pour les citoyens, municipalités et entreprises, fonds qui servirait à pallier les coûts des mesures de précautions nécessaires et additionnelles lors des travaux en présence d'amiante. Ça permettrait quoi? Accélérer la sortie de l'ère amiante. Si les citoyens ne craignent pas les coûts supplémentaires pour justement faire les travaux nécessaires pour qu'on retire l'amiante ou faire les travaux en présence d'amiante, ils ne seront pas -- ils n'hésiteront pas à les faire, ils vont les faire. Ça va être comme un genre d'acceptation de la problématique et ça va nous permettre la croissance économique.

Et, en terminant, je voulais juste vous transmettre un message. Vous aviez souhaité être invités par le Tourisme Région de Thetford pour faire un tour, on me fait dire que vous êtes les bienvenus. On vous invite, vous pourrez le voir du haut des airs, mais je vous invite surtout à venir marcher avec nous autres sur les haldes pour que vous puissiez vraiment voir c'est quoi, mais on va attendre que la neige soit fondue parce qu'en ce moment c'est plutôt difficile. Merci beaucoup.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci à vous. Lorsque vous avez eu les discussions qui ont précédé la décision du Canada à réduire la norme d'exposition à 0,1 fibre par millilitre, ce que j'ai compris hier de votre collègue, et aujourd'hui par vous, c'est que vous aviez été parties prenantes, vous aviez été des acteurs actifs...

**M. LUC BERTHOLD :**

On s'est...

**LE PRÉSIDENT :**

... dans la démarche -- je vais juste laisser...

**M. LUC BERTHOLD :**

Pardon, je pensais que vous aviez terminé.

**LE PRÉSIDENT :**

Laissez-moi terminer, s'il vous plaît, là. Je voulais savoir : est-ce que, dans le cadre de ces démarches-là, vous avez sondé la possibilité justement de rejoindre votre septième recommandation, la possibilité que le fédéral puisse à un moment donné dégager un fonds -- qui pourrait être fédéral provincial, comme vous l'indiquez -- de compensation des citoyens, surtout des municipalités et entreprises qui sont prises aujourd'hui avec des problématiques reliées à l'amiante, des problématiques qui coûtent cher aux citoyens et à ces municipalités-là? Est-ce que ça a été... ça a fait l'objet de discussions?

**M. LUC BERTHOLD :**

Dans le cadre des discussions sur les normes, non. On s'est invité dans les discussions, je veux juste être très clair, là, il a fallu vraiment qu'on fasse... qu'on s'invite. Pour ce qui est du fonds, il y a trois ans, j'ai fait un point de presse à Theftord Mines, en envoyant des lettres aux ministres, demandant la mise sur pied de ce genre de fonds là. Malheureusement, les lettres sont demeurées sans réponse, et j'attendais... quand l'annonce du BAPE a été faite, j'ai dit : « Avant d'insister puis d'aller plus loin, on va attendre effectivement qu'il y ait un organisme indépendant, qui n'est pas nous, qui vienne faire l'état des lieux. » Je pense que c'était important, et ça va nous donner des arguments -- tout dépendant du résultat, je ne peux pas présumer du rapport de la commission -- mais ça va nous donner des arguments. Juste les témoignages qui ont été entendus ici, déjà, peuvent m'aider dans cette longue démarche pour obtenir des fonds... des fonds pour justement être capable d'avoir ces sommes qui permettraient de compenser les citoyens.

**LE PRÉSIDENT :**

Dans le même esprit, vous... votre deuxième recommandation touche ce que vous avez appelé un observatoire, ce qu'on peut appeler une agence, un centre, peu importe.

**M. LUC BERTHOLD :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, la mise en place d'un observatoire ou d'un centre national d'expertise sur l'amiante. Ça aussi, je voulais savoir : est-ce que c'est une idée qui a été testée au fédéral?

**M. LUC BERTHOLD :**

On l'avait déposé à l'époque, quand j'étais maire, à la table interministérielle dont vous avez entendu parler. Ça a été la première fois qu'on a parlé de ce projet-là, quand les mines d'amiante ont fermé. On voyait effectivement une grande opportunité de se servir de la fin d'une industrie pour établir un centre qui nous permettrait de mieux gérer l'ère post-industrie, post-amiante, si vous voulez. Au fédéral, la demande n'a pas été faite de manière précise, concrète, étant donné que le centre, pour nous autres, avait un volet aussi éducationnel, donc c'est de compétence provinciale. Donc, ça n'a pas été poussé jusqu'à maintenant au niveau fédéral, on présumait à l'époque que c'était une responsabilité provinciale.

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Et je profite, juste pour lancer un commen... bien, une information que plusieurs savent déjà. Vous avez référé à un seuil populationnel ou l'importance d'un seuil populationnel. La semaine prochaine, le ministère de l'Environnement et le ministère de la Santé, de façon conjointe avec la commission, vont tenter d'établir ou de fixer ou d'évaluer la pertinence d'établir un seuil populationnel. Je ne dis pas que ça va réussir, mais les efforts vont y être. Donc, ça sera, je pense, mercredi la semaine prochaine, et ça sera... les résultats vont être communiqués par le système Web. Je voulais juste vous informer de ça.

**M. LUC BERTHOLD :**

Je vais suivre ça attentivement.

**LE COMMISSAIRE :**

J'ai une petite question pour vous, simplement une question de compréhension. Dans votre cinquième recommandation, là, je ne comprends pas le terme « ordonner ». « Ordonner la réhabilitation... »

**M. LUC BERTHOLD :**

O.K.

**LE COMMISSAIRE :**

« ... des sites miniers... » Mais il y a trois termes, en fait, que je ne suis pas certain.

**M. LUC BERTHOLD :**

Allez-y.

**LE COMMISSAIRE :**

« Sites miniers », vous sous-entendez les haldes?

**M. LUC BERTHOLD :**

Non, les sites miniers. Tout...

**LE COMMISSAIRE :**

Les sites miniers non exploités. Donc, ces trois termes-là : « ordonner », « sites miniers » et « non exploités », pourriez-vous m'expliquer l'essence de votre recommandation? Et c'est vraiment pour tenter de la clarifier, là, pour nous, là.

**M. LUC BERTHOLD :**

Bien, je pense que la meilleure façon de le clarifier, ce sera de vous permettre de venir avec nous visiter sur place, si possible. À Thetford Mines, entre autres, il y a un site minier qui est maintenant non exploité, qui est sous la tutelle d'un syndic. O.K.? Et comme il y a beaucoup de sous au niveau de taxation puis tout ça qui sont en jeu, ce site-là va être sous tutelle du syndic à vie. O.K.? Je suis persuadé. Donc, il n'y aura rien à faire, on ne pourra pas rien faire. Le syndic est là, tant et aussi longtemps que la Ville n'acceptera pas de laisser aller des montants de taxes non perçues ou des choses comme ça. Donc, tant et aussi longtemps que ça existe, que c'est là, ça va continuer de vivre, et ce site-là est au centre-ville de Thetford Mines. La différence entre Thetford Mines puis Asbestos, c'est que Thetford Mines, vous l'avez entendu souvent, c'est une ville dans une mine, parce que... c'est clair, quand on voit les cartes, et le site où il y a beaucoup de bâtiments miniers, où il y a effectivement des haldes qui sont en plein coeur de la ville, présentement est sous tutelle d'un syndic. Donc, si on ne prend pas des mesures fortes pour faire en sorte de libérer cette tutelle-là et de prendre contrôle du site, ça ne se fera pas. C'est pour ça que je mets le mot « ordonner ». Il était volontairement plus fort, en sachant que ce n'est pas dans le mandat de la commission d'ordonner, mais c'était aussi un message à passer.

**LE COMMISSAIRE :**

Donc, dans le sens de « donner l'ordre de », c'est ça?

**M. LUC BERTHOLD :**

Exactement.

**LE COMMISSAIRE :**

O.K. Je comprends.

**M. LUC BERTHOLD :**

Oui oui.

**LE COMMISSAIRE :**

Parce que ça aurait pu vouloir dire : de...

**M. LUC BERTHOLD :**

De mettre de l'ordre?

**LE COMMISSAIRE :**

Non, non, mais pas tout à fait, mais de prioriser, par exemple, je ne sais pas moi, l'exploitation ou bien ces choses-là, mais là je comprends bien votre... le sens de votre recommandation. Merci.

**M. LUC BERTHOLD :**

Ça me fait plaisir.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur.

**M. LUC BERTHOLD :**

Merci à vous.

**LE PRÉSIDENT :**

Guillaume, je suis congelé, hein. Je ne sais pas s'il y a moyen de monter la température, là?

**M. LUC BERTHOLD :**

Ce n'est pas nouveau, ça!

**LE PRÉSIDENT :**

Écoutez, on nous a fait travailler à Thetford Mines à 16 degrés. Là, ici, ça... on a manqué d'électricité un petit peu hier. Là, je ne sais pas trop, là.

**LE COMMISSAIRE :**

On commence à se demander s'il n'y a pas une conspiration quelque part!

**LE PRÉSIDENT :**

Il n'y a pas moyen de monter la température un peu? On va avoir fini d'ici...

Monsieur Simon Camille.

---

**M. CAMILLE SIMON**

**M. CAMILLE SIMON :**

Bonjour à tous, madame Gauthier, monsieur Zayed, monsieur Magnan. Tout d'abord, je tiens à vous remercier de nous laisser l'opportunité de présenter notre mémoire en session publique. Donc, je m'appelle Camille Simon, je suis ingénieur-chimiste, je travaille pour la compagnie Helfy Canada depuis deux ans maintenant, en gestion sécuritaire de l'amiante.

Helfy Canada, c'est une société qui est fondée en 2015 et implantée à Asbestos. Les fondateurs de Helfy Canada ont fondé Helfy en France, compagnie qui a exactement les mêmes activités, qui existe depuis 18 ans. Notre corps de métier, c'est la gestion sécuritaire de l'amiante, c'est-à-dire travailler en milieu... comment dire, travailler auprès de l'amiante, comment dire, dans les meilleures conditions possibles. Nous travaillons dans le diagnostic, donc caractérisation des matériaux, dont, comment dire, la gestion des chantiers, l'accompagnement qu'il va y avoir derrière, les mesures d'air, tout ce qui peut toucher à ça, et de la formation, beaucoup de formation.

Le fait d'avoir, comment dire, une entreprise en France, une entreprise au Québec nous permet d'avoir un recul qui est assez conséquent sur les deux réglementations qui existent, et l'objectif de notre mémoire, c'est, comment dire, d'apporter notre recul et notre expérience justement pluri-réglementaire à



ce niveau-là.

La façon dont on a choisi de, comment dire, communiquer notre information, c'est d'avancer certains... de mettre en évidence certains points d'attention techniques, en fait, qu'il ne faudrait surtout pas oublier dans les considérations pour, comment dire, les évolutions réglementaires. Donc, je vais tout simplement, comment dire, détailler certains points techniques qui sont choisis, qui apparaissent dans le mémoire.

Tout d'abord, je voudrais parler des différents types de fibres d'amiante. On connaît les fibres d'amiante qui sont... qu'on va appeler OMS, donc celles qui sont une longueur supérieure à cinq, un diamètre inférieur à trois microns et un rapport de trois pour un. Comme il y a d'autres fibres d'amiante qui sont considérées, comment dire, dans les, comment dire, dans les écritures aussi, on peut parler des fibres fines d'amiante, c'est celles qui ont, comment dire, une... un diamètre qui va être inférieur à 0.2 micron, d'accord? Ce sont des fibres qui sont déclarées comme cancérigènes avérés par le CIRC, et malheureusement qui ne sont pas visibles en MOCP, qui ne sont jamais comptées, à l'heure actuelle, dans tous les tests d'air qui ont été effectués.

Deuxième type de fibres, ce sont les fibres courtes d'amiante, c'est celles qui ont une longueur qui est inférieure à cinq micromètres, dont la toxicité n'est pas encore, je dirais, avérée, c'est en discussion, et qui ne sont pas considérées lors des comptages de fibres actuellement non plus. Pourquoi est-ce que je parle de ces fibres-là? C'est que dans le but d'avoir une... des mesures plus justes et une meilleure compréhension des maladies professionnelles, il serait bon de pouvoir recenser ces fibres-là aussi lorsqu'on fait des échantillonnages de l'air, de façon à avoir de l'information sur des maladies professionnelles qui ont des latences de plusieurs dizaines d'années, et ne pas perdre d'informations en cours de route.

Deuxième point technique que je voudrais aborder, qui a été abordé longuement, et je pense que l'avis est déjà tranché sur la question, c'est la différence d'analyse entre la MOCP et la MET. Voilà, nous, ce qu'on est capable d'apporter, c'est que, oui, la MET est plus fiable, elle est aussi plus coûteuse, mais d'expérience, ce qu'on a pu voir en France, c'est que lorsqu'on est passé en MET, le marché s'est tout de suite très adapté, comment dire, à la demande, en fait, et les coûts des analyses ont fortement diminué au fil des années. On se retrouve avec des coûts de MET qui sont quasiment similaires à ce qu'on peut avoir en MOCP ici, au Québec.

Troisième point, je voudrais parler de l'échantillonnage. Un enjeu d'importance majeure, à mon avis, c'est de définir clairement les stratégies d'échantillonnage, c'est-à-dire une stratégie d'échantillonnage, ça va être se définir un objectif de mesure, c'est-à-dire : est-ce que je vais faire une mesure opérationnelle, sur opérateur; est-ce que je vais faire une mesure dans l'ambiance de travail; est-ce que c'est une mesure environnementale; est-ce que c'est une mesure pour la population? Donc, ça va être différents types de cibles, mais ça va impliquer différents types, comment dire, de protocoles

et de paramètres. Et, surtout, il ne faut pas faire d'amalgames entre les différents types de mesures et les différents types de résultats qu'on obtient au niveau des analyses, il faut savoir repérer et identifier clairement les indicateurs, en fait, qu'on se donne.

Deuxième point, c'est qu'il faut standardiser absolument les protocoles et les paramètres d'échantillonnage, qu'on soit capable de dire qu'une... un échantillonnage qui a été réalisé par une entreprise à un tel endroit est comparable, en fait, à un échantillonnage qui a été réalisé par une autre entreprise à un autre endroit. Qu'on soit capable d'avoir, comment dire, une harmonie dans les résultats et toutes les données d'air qui seront collectées.

Troisième point, évidemment, la récolte de toutes ces données, comment dire, et toutes les concentrations d'air qui pourront et qui ont été, comment dire, déjà effectuées, d'avoir, comment dire, je dirais un organisme qui récolte ces données-là, de manière anonyme ou non...

**LE PRÉSIDENT :**

Excusez-moi, je n'ai pas...

**M. CAMILLE SIMON :**

Un organisme, excusez-moi.

**LE PRÉSIDENT :**

O.K. D'accord.

**M. CAMILLE SIMON :**

Un organisme qui récolte ces données-là de manière... Un organisme qui récolte ces données-là de manière anonyme ou non, qu'on ait une vision globale un peu sur tous les tests d'air qui ont été réalisés. L'idée, c'est de rationaliser les prélèvements d'air et d'exploiter au maximum les résultats existants.

Quatrième point technique sur lequel je voudrais porter votre attention, qui est peut-être le plus... le concept le plus, je dirais, compliqué, c'est... on va parler de la classification des activités. Actuellement, au Québec, les protections vis-à-vis de l'amiante, elles sont définies au CSTC et elles sont définies en fonction des activités et des matériaux qui sont rencontrés. On n'a pas forcément de lien direct entre les protections qui sont imposées et les expositions professionnelles réelles qui sont rencontrées, d'accord? Et l'effort de protection et de contrôle qui est demandé à être déployé n'est pas forcément justement positionné.

La problématique qu'on peut avoir, c'est que sur des chantiers qu'on va appeler à risque faible, d'accord, donc typiquement, quand on va manipuler, par exemple, des matériaux manufacturés, on va se retrouver avec des quantités de fibres d'amiante dans l'air qui ne sont jamais mesurées, mais qui peuvent se retrouver vraiment très importantes et similaires à ce qu'on pourrait -- ce qu'on devrait avoir dans des chantiers à risque élevé, mais il n'y a aucune mesure qui est faite. Et on a l'inverse, aussi, c'est-à-dire des chantiers à risque élevé où on a des concentrations de fibres d'amiante dans l'air, comme le chantier est très bien géré, les concentrations sont très faibles. Premier point.

Deuxième problématique, c'est que sur un chantier à risque élevé, on a... je dirais, il n'y a pas de valorisation du bon élève, on n'a pas -- on a les mêmes obligations, peu importe la quantité de fibres, pour une même activité; on va prendre deux activités comparables, retrait de matériaux, par exemple plaques contenant de l'amiante, d'accord, il n'y a pas de différence au niveau des exigences entre l'entreprise qui va, comment dire, émettre X fibres par centimètre cube dans l'air et l'entreprise qui va émettre 100 fois plus, du moment que ça reste dans la norme, d'accord? Il n'y a pas d'encouragements, je dirais, justement au bon élève. Il n'y a pas d'avantages à l'entreprise de faire énormément d'efforts pour avoir une réduction de concentration de fibres d'amiante dans l'air, hormis la protection des travailleurs, bien évidemment.

Le concept qu'on souhaiterait introduire à ce niveau-là, c'est que plutôt que de classer les activités et donc les exigences de protection en fonction de, comment dire, des types d'activités et du type de matériaux qui vont être rencontrés, ce qu'on voudrait, c'est plutôt classer, je dirais, les chantiers en fonction des expositions réelles. D'accord? C'est-à-dire que le niveau de risque dépendrait plus de la concentration qu'on rencontre effectivement sur site, plutôt que, je dirais, de l'activité qui va y être réalisée, et comme actuellement, à chaque niveau on va décliner un certain nombre de dispositions techniques à mettre en place en fonction de ça. Bon, ça nécessite un peu de travail, je dirais, parce que justement cette... il y a un besoin d'anticipation des mesures qui vont être rencontrées, ça nécessite un circuit de validation des méthodes et des concentrations qui seront rencontrées, justement. Pourquoi validation des méthodes? Parce qu'il faut s'assurer aussi que les entreprises aient une certaine répétabilité dans leurs activités et dans les concentrations rencontrées.

Comment est-ce qu'on peut mettre en place un circuit de validation des méthodes et des concentrations? Justement, colliger les données des tests d'air qui ont déjà été réalisés et les utiliser à cet escient-là, d'accord? Donc, c'est-à-dire qu'on sait qu'une entreprise qui, par exemple, fait du retrait de plâtre en utilisant la méthode de X, elle va émettre de manière répétable quasiment systématiquement la même quantité de fibres d'amiante dans l'air, on va pouvoir utiliser ces, comment dire, ces données-là pour se dire que, avec telle méthode, on a ces résultats-là. Ça prend une validation de la répétabilité des opérations.

Qu'est-ce que ça permet, de classer les activités en fonction des expositions réelles? Là, il y a tout de suite beaucoup plus un avantage à diminuer la concentration en zone, ça nous permet de

répondre à nos objectifs qu'on peut se fixer avant d'attaquer, je dirais, un chantier. Ça va pousser à l'amélioration des méthodes de travail, car diminuer la concentration en zone permet aussi de diminuer, je dirais, les paliers au niveau de risque dans lequel on se pose, et puis ce que ça implique, c'est que, je dirais, le levier... comment je vais reformuler ça? Le... comment dire? La méthode de travail devient un levier sur l'abaissement, je dirais, des poussières et est reconnue et est valorisée dans un système de... dans ce système de protection et de réflexion. Ça nous permettrait une meilleure répartition des coûts associés à la protection et une meilleure répartition des coûts associés au contrôle, et on pourrait adapter la protection aux risques réels.

Dernier point que je voudrais aborder, c'est ce qui concerne la professionnalisation de la filière. Malheureusement, actuellement au Québec, il n'y a pas d'exigences de formation spécifiques pour travailler avec des matériaux amiantés. Il n'y a aucune compétence qui n'est exigée, et la compétence n'est absolument pas valorisée. On n'a aucune validation des méthodes. On se retrouve avec l'amiante qui est vu comme une -- travailler avec de l'amiante, c'est plus vu comme une contrainte plutôt qu'une compétence, alors qu'on a des entreprises qui sont professionnelles, qui sont habituées, qui ont développé des protocoles, des méthodes, et ce n'est absolument pas valorisé. Les besoins de formation sont évidents, des formations du travailleur, mais aussi des encadrants. Pourquoi est-ce que je dis faire les deux? Parce que les besoins ont... les exigences, les connaissances, les compétences ne sont pas les mêmes pour les travailleurs, pour les encadrants. Pour vous donner un exemple, ce qu'on peut retrouver en France, pour les formations pour un travailleur de chantier de construction, les formations c'est un programme de formation qui est assez détaillé, mais c'est des formations de cinq jours, avec des recyclages de deux jours aux trois ans. Voilà pour un travailleur de chantier de construction. Pour un encadrant technique ou un chargé de projet, donc un contremaître ou un chargé de projet, c'est des formations de dix jours, avec deux jours de recyclage tous les trois ans, à titre d'exemple. Voilà. Sur ce point-là, ce qu'il y a derrière, c'est que professionnaliser la filière, c'est un moyen de réduire les expositions...

**LE PRÉSIDENT :**

Il vous reste trois minutes.

**M. CAMILLE SIMON :**

J'ai fini.

**LE PRÉSIDENT :**

Ah! Vous avez fini?

**M. CAMILLE SIMON :**

Professionnaliser la filière est un moyen de...

**LE PRÉSIDENT :**

Je voyais votre conclusion à la fin, là, j'ai dit : on va lui permettre de... d'arriver à la conclusion.

**M. CAMILLE SIMON :**

Bien...

**LE PRÉSIDENT :**

J'aurai juste une toute petite question.

**M. CAMILLE SIMON :**

Oui. Je...

**LE PRÉSIDENT :**

Vous avez indiqué dans votre mémoire que la valeur -- le seuil populationnel en France est fixé à 0,005 fibre par millilitre. Depuis combien d'années?

**M. CAMILLE SIMON :**

Oh là! La date exacte, je ne l'ai absolument pas en tête.

**LE PRÉSIDENT :**

Ça fait plusieurs années?

**M. CAMILLE SIMON :**

Ah! Oui oui. Ah! Oui oui.

**LE PRÉSIDENT :**

O.K. Est-ce que, à votre connaissance, est-ce que c'était une démarche purement scientifique ou

davantage consensuelle?

**M. CAMILLE SIMON :**

Consensuelle et empirique sur des études de bruit de fond qui ont été réalisées à Paris, si je ne dis pas de bêtises.

**LE PRÉSIDENT :**

O.K. Et ça... ce seuil, à votre connaissance, il a une force de critère, de norme ou c'est un seuil, une suggestion, une valeur à ne pas -- un seuil à ne pas dépasser?

**M. CAMILLE SIMON :**

C'est un seuil à ne pas dépasser, oui.

**LE PRÉSIDENT :**

O.K. Mais ce n'est pas une norme en tant que telle? Ça n'a pas une force légale, je dirais?

**M. CAMILLE SIMON :**

Si, si, ça a une force légale, oui oui.

**LE PRÉSIDENT :**

Si? Ah! Ça a une force légale?

**M. CAMILLE SIMON :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

O.K. Madame Gauthier?

**LA COMMISSAIRE :**

Juste une clarification. À la page 3 de votre mémoire, sous la section : « *Contamination environnementale de l'air* », vous mentionnez :

*« Il est important de faire le lien entre les exigences environnementale et populationnelle, et les dispositions prévues dans la législation du travail. L'articulation entre les différents textes de lois et les différents seuils doit être harmonieuse et ne doit laisser apparaître aucune incertitude. »*

Pouvez-vous expliquer davantage ce que vous avez en tête?

**M. CAMILLE SIMON :**

À quoi je pense?

**LA COMMISSAIRE :**

Oui, et peut-être un exemple, j'imagine en France, peut-être?

**M. CAMILLE SIMON :**

Un exemple très bon... bien, ce n'est pas... c'est plutôt un exemple de situation, un problème, en fait, comment est-ce qu'on pourrait solutionner ça. C'est un peu ce que peut vivre Thetford Mines, c'est-à-dire que dans la réglementation du travail, on a, ici, à l'heure actuelle, des seuils à ne pas dépasser pour l'exposition des travailleurs. C'est très bien, donc sur un site chantier confiné, c'est très facile à imaginer. Sur un site posté, c'est pareil. Typiquement, des mesures environnementales pour un site comme Alliance Magnésium, ce n'est pas si compliqué que ça à envisager. Voilà. Mais qu'est-ce qui se passe quand on va avoir des édifices de travaux publics ou, en fait, nos sources... comment dire, nos sources sensibles se retrouvent à quelques pieds de notre zone de chantier, en fait? Où est-ce que s'arrête la législation du travail, où est-ce que commence la législation environnementale, quand on va se retrouver à avoir des pompes pour le travail, pour l'environnement, qui vont se retrouver typiquement au même endroit? Il faut que ça s'articule correctement. C'est en ce sens-là que je pensais à... ce paragraphe-là.

**LA COMMISSAIRE :**

Dites-moi, juste, en France, est-ce que ça a été adressé, cette question-là?

**M. CAMILLE SIMON :**

Oui. C'est que les normes -- les mesures environnementales pour tout ce qui va être chantier et travaux publics sont à respecter, et je pense que ça fait partie de la réglementation du travail directement, c'est-à-dire que, légalement, l'employeur doit prendre des mesures de vérifications environnementales, c'est inclus dans la démarche relation de travail.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur.

Monsieur Daniel Green.

---

**M. DANIEL GREEN**

**LE PRÉSIDENT :**

Il faudrait utiliser la souris, si vous voulez qu'on voie le pointeur.

**M. DANIEL GREEN :**

Merci pour m'avoir accueilli un peu à la dernière minute. Je sais que mon mémoire est très technique, il aurait été encore plus technique, parce que j'ai fait une recension des populations exposées à chacune des haldes en fonction d'une étude de vents, et c'est un travail qui va se poursuivre, même après cette commission.

L'objectif, évidemment, c'est d'évaluer effectivement le nombre de personnes exposées dans les haldes existantes à Asbestos. Alors, une cartographie détaillée, très détaillée, avec littéralement les adresses et une base de données pour tenter d'évaluer les populations qui sont actuellement exposées aux... à l'érosion éolienne. On ne voit pas tout à fait cette partie ici, je ne sais pas pourquoi, peut-être ça a été tronçonné dans le PowerPoint. En tout cas, ici, il y a un exemple, qui est une halde Robinsonville, où on voit qu'il y a des populations qui demeurent à moins d'une centaine de mètres, et il y a de l'érosion éolienne, et les travaux entre autres de Marier ont démontré la présence de fibres dans les maisons.

Alors, l'objectif de mon étude -- puis je vais aller droit au but -- c'est, je me suis posé la question : est-ce qu'on peut utiliser les travaux de construction de la route 112 comme une façon d'évaluer qu'est-ce qu'il va arriver lors des exploitations des haldes, si on permet l'exploitation commerciale des haldes? Alors, j'ai littéralement regardé tous les appels d'offres, tous les plans et devis, tous les forages, et évidemment j'ai -- et je remercie au BAPE -- j'ai pris la base de données de WSP sur le suivi sur deux ans des concentrations d'amiante à Black Lake, dans le chantier, qui vont nous donner des données -- et je pense que c'est les seules données véritables qui existent -- sur laquelle va être l'exposition humaine des travailleurs et des riverains si on permet l'exploitation des haldes.

Alors, voici le chantier de la 112. On est dans le secteur Black Lake de Thetford, on est évidemment dans le... la mine Lac amiante, alors donc, et on est entouré de haldes, et le ministère des Transports a décidé, par un décret d'urgence, parce qu'il fallait construire la 112 parce que la 112 qui



passait ici a tombé dans le puits de mine lors d'un glissement de terrain. Alors, c'était une urgence; il n'y a eu aucune audience publique, aucune évaluation environnementale publique de ce tronçon de route. Il y a eu par contre une évaluation environnementale, un rapport environnemental fait par le ministère de l'Environnement en 2013, et je vous le suggère fortement de le lire parce que ça risque de vous aider dans vos délibérations.

Alors donc, on voit le tronçon, on voit les haldes, on voit les zones d'excavation. Alors, il y avait un autre corridor plus au nord et plus au sud, mais notre ministère des Transports ont décidé que le chemin le plus court entre deux points, c'est une ligne droite, et ils ont construit ça littéralement dans les terrains de la Société d'Asbestos et de Lab Chrysotile. Alors, c'était des travaux à l'intérieur de l'amiante.

Voici les concentrations -- voici les différents lots du chantier de construction, avec les différentes concentrations et les matériaux dégagés. Dans mon calcul de matériaux dégagés, je ne me suis pas arrêté simplement aux devis techniques du ministère des Transports, parce qu'il y a eu plusieurs manipulations à répétition des mêmes matériaux d'haldes. Donc, il y avait des émissions d'amiante continues. On prenait un morceau ici, un tas ici, on le bougeait, on l'aplanissait. Alors, la même partie d'halde excavée, remblayée, déblayée lors de la construction de la route a émis à plusieurs reprises des fibres d'amiante.

On voit les concentrations actuellement. Alors donc, malheureusement, la halde de Lac amiante, où passe la route 112, est probablement la halde qui contenait les plus hautes concentrations d'amiante, entre 35 -- 30, 35, 40 %. C'était probablement la pire place où passer une route provinciale. Les petits points rouges que vous voyez sont les forages géotechniques faits par les entrepreneurs dans l'emprise routière. Et, ici, on voit le poste de contrôle, le poste d'échantillonnage à Black Lake, au centre communautaire de Black Lake, là où est aussi la caserne des pompiers, qui a servi comme point d'échantillonnage pour évaluer que, tous ces travaux, qu'allait être l'impact sur, entre autres, la communauté de Black Lake.

Alors, ce que je vous soumetts ce matin, c'est que le modèle d'évaluer l'exposition humaine, travailleurs, riverains, à l'exploitation des haldes se situe dans les données de la reconstruction de la route 112.

Voici une photo satellitaire pré-route. Le tracé de la route est en rouge, et on voit évidemment une image des haldes telles qu'elles étaient. Alors, littéralement, on passe une route provinciale, nationale, au plein milieu des haldes qui contiennent une des plus hautes concentrations de fibres.

On voit les travaux, pour vous montrer l'ampleur des travaux, voici avant, la halde nord, voici après, donc le reprofilage de haldes. C'était une opération majeure; il y aurait eu 200 à 300 travailleurs qui ont travaillé dans ce chantier entre 2013 et 2015. La route a été ouverte en 2016.

Le poste d'échantillonnage, qui était là pour nous protéger, a été mis sur le toit du centre communautaire, caserne des pompiers de Black Lake. Il y a une tendance à mesurer l'amiante sur les toits des édifices. Mauvaise décision. En mettant un poste d'échantillonnage pour mesurer l'exposition d'amiante en hauteur, on minimise les concentrations au sol parce qu'il y a un facteur de dilution additionnel quand on est en hauteur. Mais il y a pire. C'est que le chantier de la 112 -- puis on voit les profils, ici -- alors voici le centre communautaire et voici là où avaient lieu les travaux. Les travaux sur la 112 étaient plus bas que le centre communautaire. Donc, même si -- et on va le voir très rapidement -- même si les concentrations mesurées, en 2014 et 2015, au centre communautaire de Black Lake sont inquiétantes, au niveau des concentrations, d'après moi, si les échantillonnages avaient été faits au sol à Black Lake, les concentrations auraient été encore plus élevées, mesurées.

Voici la rose des vents. Donc, on... Pour revenir, c'est? On pèse quoi pour revenir? Pardon?

**LE PRÉSIDENT :**

Avec la flèche. La flèche montante.

**M. DANIEL GREEN :**

La flèche plus bas?

**LE PRÉSIDENT :**

La flèche montante.

**M. DANIEL GREEN :**

La flèche montante? Ici? Non.

**LE PRÉSIDENT :**

Je ne suis pas devant votre...

**M. DANIEL GREEN :**

Est-ce qu'on peut m'indiquer comment? Je veux revenir en arrière.

Alors, regardez simplement la rose des vents...

Ah! Excusez-moi, là, j'ai fait quelque chose de pas correct.

Alors donc, on voit le centre communautaire, et on... donc ça, c'est l'orientation nord de la photo satellitaire, donc on voit qu'une exposition des vents venant donc de l'ouest, là, montrerait une plus grande exposition. Alors donc, on voit un peu la rose des vents, donc les vents venant de l'ouest, du sud-ouest donnent une plus grande exposition au poste d'analyse.

Ici, on voit les résultats. On va regarder les résultats. Pourquoi je présente ce graphique-là? C'est pour montrer, dans la série 2014-2015, la proportion de fibres longues à fibres courtes. Et ce qu'on remarque dans les haldes et dans les déchets miniers, il y a beaucoup plus de fibres courtes que de fibres longues, et le débat toxicologique actuellement, et épidémiologique, sur la toxicité fibres longues, fibres courtes, bon, on commence à dire que peut-être ça ne veut pas dire qu'une fibre courte n'est pas toxique, des fois ça en prend plus pour effet -- le même effet toxique qu'une fibre longue, mais si on regarde les autopsies chez les gens qui ont eu un mésothéliome, le compte de fibres, c'est beaucoup plus de fibres courtes trouvées dans les tissus pulmonaires post-mortem.

Alors, je vais vous faire grâce un peu des... de la répartition, tout...

**LE PRÉSIDENT :**

Excusez-moi. Ça, c'est le... à partir de l'étude de Bourgault et Belleville, ça?

**M. DANIEL GREEN :**

Pas du tout.

**LE PRÉSIDENT :**

C'est...

**M. DANIEL GREEN :**

Ça, c'est les données de WSP.

**LE PRÉSIDENT :**

O.K.

**M. DANIEL GREEN :**

Et, vous savez, quand je vous ai demandé...

**LE PRÉSIDENT :**

Oui oui.

**M. DANIEL GREEN :**

... les tableaux...

**LE PRÉSIDENT :**

Oui oui.

**M. DANIEL GREEN :**

... alors j'ai pris ces plus de mille données...

**LE PRÉSIDENT :**

O.K.

**M. DANIEL GREEN :**

... et j'en ai fait une base de données. En passant, je vous ai demandé de demander à l'entrepreneur de m'envoyer le Excel, mais ce n'était jamais arrivé, alors j'ai dû faire ça manuellement, ça m'a pris des heures de travail, mais je le fais pour vous parce que je vous aime.

**LE PRÉSIDENT :**

Bien aimable.

**M. DANIEL GREEN :**

Ici, on voit encore une fois la différence. Alors ça, c'est la répartition des fibres longues, très faible concentration, par contre on voit qu'il y a quand même beaucoup de fibres courtes, et j'ai quand même développé ce que je pourrais appeler une norme de bruit de fond de Black Lake, fibres courtes, je suis arrivé à un petit calcul de 0.005 fibre courte. Alors là, on voit qu'avec cette norme-là, maison, le dépassement des concentrations, alors chaque barre c'est une concentration de fibres par centimètre cube. Donc, on voit que, à Black Lake, pendant les travaux de la 112... Et, en passant, je n'ai pas les données 2013. Les données 2013, je vais en faire la demande au niveau de l'accès à l'information pour les avoir.

On remarque aussi... et puis ça, ce qui est un peu intéressant, ça, c'est la comparaison entre les concentrations chantier et la concentration Black Lake, et on remarque qu'il y a eu des très gros pics lors du chantier. Les travailleurs du chantier de la 112 ont été massivement exposés à des fibres d'amiante lors des travaux. On espère qu'ils étaient protégés parce que les concentrations étaient très élevées, au moins au début du chantier, en 2014. Et là, tout d'un coup, il n'y a pas de mesures dans le chantier. Pourtant, à Black Lake... Puis on voit, les petits rouges, c'est les mesures dans le chantier, comparé à Black Lake. Donc, on voit des pics de concentration d'amiante à Black Lake provenant du chantier, par contre il n'y a plus de mesures dans le chantier. C'est un peu comme si les entrepreneurs et le ministère des Transports du Québec a arrêté d'échantillonner ou a mal échantillonné parce qu'il n'y a plus de fibres détectées dans le chantier littéralement quelques jours après les hautes mesures prélevées en juillet 2014. Je dénonce ça dans mon mémoire, c'est un manque de surveillance que le ministère des Transports a fait dans le chantier. C'est impossible qu'il y ait des si petites mesures quand, à 900, 1 000 mètres du chantier, on a des mesures plus élevées. Il y a quelqu'un qui a mal surveillé ce chantier.

Alors donc, on voit l'exposition des travailleurs, et ça, c'est aux fibres longues, donc on voit des très fortes concentrations. La norme qui risque d'être proposée, on en a parlé lors des rencontres sectorielles, de point -- de 0.1 est fortement dépassée à plusieurs reprises dans le chantier.

Si on regarde l'exposition à Black Lake, alors c'est sûr que c'est les vents soufflant dans cette direction-là, et c'est en direction-là où il y a le maximum d'exposition. Le problème, c'est que les échantillonnages faits par le ministère des Transports étaient faits dans une chronologie préétablie : on échantillonne le mardi et le jeudi. Et tout le monde savait, au chantier, que les échantillonnages avaient lieu le mardi et le jeudi. Et si on veut faire une surveillance réelle d'exposition à l'amiante, il ne faut pas annoncer qu'on échantillonne.

Alors, compte tenu de ça, j'étais limité dans mes données, alors dans ma série des données, pour augmenter mes chances pour voir -- pour répondre à la question : est-ce que le chantier de la 112 ont émis des fibres d'amiante qui ont retombé sur Black Lake? Alors, j'ai choisi seulement les données en temps sec, où il n'y avait pas de neige au sol, pour éviter le lessivage aérien des fibres par les gouttelettes de pluie. Alors, on voit ici que la plus haute concentration, dans toute la série mesurée, en 2015 et 2014, c'était pendant que les vents soufflaient du chantier à Black Lake. J'aimerais par contre aussi montrer d'autres pics de concentration d'amiante, en 2014, et ça, ça provenait des vents qui ne soufflaient pas du chantier, mais de la halde, ici, qui longe l'ancienne 112. Alors, on a aussi, dans sa série de données, une information que même les haldes non exploitées est une source d'émission humaine -- d'exposition humaine à de l'amiante par l'érosion éolienne. Ça, c'est les données 2014.

Si on regarde les données 2015, on voit que, encore une fois, les concentrations élevées, entre autres, le pic le plus élevé de 2015 provient des secteurs fortement amiantés du... de la route 115. Les autres concentrations viennent de vents du sud, viennent de la halde qui longeait la vieille 112. Alors

donc, encore une fois, on démontre que, oui, nonobstant l'exploitation des haldes et ce que j'appelle la simulation d'exploitation des haldes faite par la construction de la 112, il va y avoir et il va continuer à y avoir de l'exposition humaine aux fibres d'amiantes provenant des haldes existantes à Asbestos et à Thetford.

**LE PRÉSIDENT :**

Il vous reste trois minutes, monsieur Green.

**M. DANIEL GREEN :**

Oui. Voici le profil de la halde justement située proche du centre -- du point d'échantillonnage. Alors, le point d'échantillonnage est ici, la halde est ici, elle ressemble à ça. Donc, une halde dénudée, très probablement exposée aux vents et une source potentielle d'amiantes à Black Lake.

Alors, conclusion. Alors, en se basant sur notre étude sur la 112, l'exploitation commerciale des haldes va exposer les travailleurs à des concentrations élevées d'amiantes, si on ne fait pas attention. L'exploitation des haldes va aussi émettre des importantes quantités de fibres dans les quartiers avoisinants des haldes exploitées. Et la construction de la route 112 est utile pour faire une approximation de qu'est-ce qui va arriver si on permet l'exploitation des haldes.

On s'entend qu'il y a des fibres... des fibres... Ça, c'est... je pense que c'est une erreur. Les haldes amiantées de Thetford contiennent des fibres à faibles longueurs, et les faibles longueurs sont associées aussi au mésothéliome, le cancer de la plèvre. Permettre l'exploitation des haldes augmenterait probablement le taux de maladies dans les villes d'amiantes, si on permet l'exploitation des haldes de la même façon qu'on a permis les travaux dans la 112.

Chose intéressante, l'étude du ministère de l'Environnement déposée démontre qu'il y a beaucoup de fibres libres dans les haldes. Les travaux de lessivage et les travaux sur des sous-échantillons démontrent une réduction de fibres de 30 %, alors ça, ça veut dire que c'est des fibres libres, donc beaucoup de fibres libres, aéropportables dans les haldes, et vu qu'elles sont plus petites, elles vont aller plus loin et elles vont rentrer dans les poumons plus facilement.

Alors, une petite dénonciation, ici. On sait -- et je pense que l'AVAQ vous l'a dit, lors de la présentation de leur mémoire -- la CSST a fait des allègements au niveau du Code de la construction dans les milieux d'amiantes. Je peux vous envoyer, dans les appels d'offres du ministère des Transports, c'était marqué clairement aux entrepreneurs : « Vous n'allez pas devoir suivre les normes établies par le Code concernant les travaux en présence d'amiantes, on va vous donner des allègements. » Les allègements : pas besoin d'échantillonner, pas besoin de mouiller les surfaces, pas besoin de mettre des bâches sur le transport, pas besoin d'avoir une protection totale au niveau des masques. Beaucoup

d'allégements, et moi je pense que ces allégements ont permis une exposition importante de travailleurs dans le chantier de la 112. Si j'étais un médecin en Santé publique, c'était ma cohorte que je vais suivre pour les 20 prochaines années.

Alors donc, même sans exploitation, une halde peut émettre des fibres, ça, on l'a démontré. Il faut une stratégie pour réduire l'exposition humaine aux haldes existantes puis il faut sécuriser ces haldes-là qui sont source d'amiante à la population.

Et, si vous ne l'avez pas, je vais vous envoyer la copie de l'analyse environnementale du ministère de l'Environnement en 2013, sur la route 112, qui permet effectivement de faire la route 112 sans évaluation environnementale et sans BAPE. Lisez ça, et je pense que ça devrait être ça, une des recommandations principales de votre rapport. Tout est là.

Alors donc, c'est important ce que vous faites, vous le savez. Les décisions que vous allez prendre va décider les cas de mortalité d'amiante dans le futur au Québec, vous allez avoir une influence. Votre mémoire est -- votre rapport est important, et on l'attend avec beaucoup d'empressement. Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci à vous, monsieur Green. J'avoue que j'ai beaucoup apprécié ces informations-là, sauf la dernière planche, que je trouve... c'est une phrase *punch*, mais je la trouve un peu déplacée, mais enfin.

**M. DANIEL GREEN :**

Ah! Vous me connaissez, des fois je dis des choses déplacées.

**LE PRÉSIDENT :**

Combien de temps ça vous a pris, préparer ce... cette présentation?

**M. DANIEL GREEN :**

Quand on s'est vu, lors de la rencontre sectorielle, O.K., j'avais commencé, au niveau de la cartographie des haldes, au niveau de la cartographie des travaux. Non seulement ça m'a pris du temps, ça a coûté cher parce que j'ai dû payer pour tous les devis techniques et des milliers de pages de devis techniques pour la construction de la 112. Alors, j'avais accès à énormément d'informations, une cartographie détaillée de où, quels types de travaux se faisaient où, dans quelle halde, quels types de travaux de reprofilage, jusqu'aux volumes de haldes déblayées. Alors donc, on a énormément d'informations dans les travaux de la 112 qui sont essentielles pour évaluer l'impact de permettre

l'exploitation commerciale des haldes.

**LE PRÉSIDENT :**

Mais vous faites quand même, en faisant ça, vous faites un peu le... un parallèle entre la construction de la route, l'intensité des travaux, l'importance du matériel qui a été transporté et transféré, et l'éventuelle exploitation de la valorisation des résidus miniers amiantés. Jusqu'à quel point, pour vous, cette... ce parallèle est réaliste?

**M. DANIEL GREEN :**

Je pense qu'il est excessivement réaliste. Il ne faut pas oublier que les mesures faites entre autres chez les travailleurs, c'était des mesures faites dans la cabine du bulldozer, dans la cabine de la pépinière, dans les manoeuvres, donc c'est excessivement pertinent. Et, aussi, vu qu'il fallait reprofiler les haldes, je dirais même qu'une excavation massive des haldes pour en extraire, par exemple, le magnésium risque même d'émettre encore plus d'amiante parce qu'il va y avoir, évidemment à plus long terme, et ça va vraiment être une excavation massive d'une halde. En passant, si vous regardez l'étude du ministère de l'Environnement déposée, le ministère a eu l'occasion regarder les profils de forage. Donc, on a la dimension verticale des haldes, et si on regarde des rapports de forage -- que j'ai regardés -- on voit que les concentrations sont constantes en descendant. Alors, ce n'est... Alors donc, les haldes sont contaminées en haut et aussi en profondeur, avec des fibres d'amiante.

Alors, je pense que c'est excessivement similaire, et de ne pas utiliser les travaux de la 112 comme une approximation de l'exposition humaine à l'exploitation des haldes serait une erreur.

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Green, merci beaucoup.

**M. DANIEL GREEN:**

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

Et, finalement, nous complétons avec monsieur Charles Giguère, qui présente de façon orale.

Donc, monsieur Giguère, vous avez dix minutes.



---

**M. CHARLES GIGUÈRE**

**M. CHARLES GIGUÈRE :**

Bonjour.

**LE PRÉSIDENT :**

Bonjour, monsieur Giguère.

**M. CHARLES GIGUÈRE :**

Vous me le direz si je parle trop fort ou pas assez fort, parce qu'avec ces affaires-là, là...

**LE PRÉSIDENT :**

Ah! Vous avez des écouteurs?

**M. CHARLES GIGUÈRE :**

Moi, je suis parmi les derniers représentants de la génération qui a été témoin de l'Asbestos avant la grève puis l'Asbestos d'après la grève. J'ai passé ma vie dans l'amiante, à travailler comme ferblantier dans les moulins. Quand on est arrivé à Asbestos, ma famille, en 45, on voyait la fumée qui s'échappait des moulins continuellement, jour et nuit, semaine -- pas le dimanche, on ne travaillait pas -- et puis ça, cette fibre-là, c'était de la fibre légère. La plus pesante tombait près des moulins, elle contenait de la pierre. Et, nous autres, on restait sur une ferme à un mile à l'est, et puis sur une ferme on élève des animaux, et les animaux, on les soignait avec du foin puis... qu'il y avait eu de l'amiante dedans. Ma mère nous faisait à manger des légumes qui avaient poussé dans le jardin et qui étaient amiantés. Il y avait de l'amiante partout. Et puis, je n'ai jamais entendu parler que quelqu'un était mort d'amiantose, de la campagne.

Moi, je suis âgé de 87 ans et puis j'ai travaillé à la mine pendant 38 ans, dont 18 à l'entretien du moulin, en contact continuellement avec l'amiante. On en mangeait, on en... Puis je ramenait -- rapportais mon linge chez nous, et puis on le faisait laver, et puis ma femme n'a jamais attrapé l'amiantose à cause du linge que j'avais rapporté.

Bon. J'ai travaillé... Et puis, j'ai été mis à pied à l'âge de 58 ans, après avoir travaillé 18 ans à l'intérieur du moulin, exposé à la... à toutes les sortes de... la fibre longue, la fibre courte, puis... En plus,

j'étais ferblantier. Ferblantier, on a affaire à souder et à brûler, puis on est en contact continuellement avec les vapeurs, et puis... Moi, en 2010, j'ai fait une crise d'épilepsie, et puis je me suis ramassé à l'hôpital, et puis j'ai eu un suivi, puis lors d'un de ces suivis-là, j'ai donné mon corps à la science, et puis pour ça...

**LE PRÉSIDENT :**

Qu'est-ce que vous voulez dire : « J'ai donné mon corps à la science »?

**M. CHARLES GIGUÈRE :**

Oui. O.K...

**LE PRÉSIDENT :**

Qu'est-ce que vous voulez dire par ça?

**M. CHARLES GIGUÈRE :**

Ah! À ma mort...

**LE PRÉSIDENT :**

Ah! Ah! D'accord.

**M. CHARLES GIGUÈRE :**

O.K.?

**LE PRÉSIDENT :**

Excusez-moi. Allez-y.

**M. CHARLES GIGUÈRE :**

Ah! O.K., d'abord. O.K. J'avais oublié de dire ça. O.K. Et puis j'ai dit : « Là, quelqu'un saura si j'ai de l'amiante ou pas sur les poumons. » Ce qui fait que ça n'a pas pris de temps, le spécialiste qui s'occupait de moi -- parce que j'avais un suivi régulier -- le résultat du rayon X qu'ils m'ont fait passer, le spécialiste a regardé ça, puis il dit : « Rien ne m'indique que vous avez été en contact avec l'amiante. » Après ça, il m'a fait passer un test pour connaître la capacité de mes poumons, inspirer puis expirer.

À ce moment-là, j'avais quelque chose... mettons 80 ans -- 84 ans, et puis on fait une moyenne, le... ils font une moyenne par rapport à l'âge, c'est 100. J'ai eu 118 comme résultat. O.K.? Vous avez les -- mes papiers, là, O.K.? Ce n'est pas quelque chose que je pète de la broue, là, c'est ce que j'ai vécu que je parle.

**LE PRÉSIDENT :**

Hum hum.

**M. CHARLES GIGUÈRE :**

Et puis, une fois retraité, j'avais 58 ans, ça me laissait beaucoup de temps libre. J'ai passé mon temps, j'ai écrit des blogues sur différents sujets, je suis curieux puis je cherche, et puis à tous les mois je l'ai fait paraître, mais de façon parallèle, j'ai écrit ma vie dans l'amiante.

**LE PRÉSIDENT :**

Hum hum.

**M. CHARLES GIGUÈRE :**

Et puis, ça fait un grand texte, mais ça, je n'ai fait -- je n'ai pas fait paraître ça publiquement.

**LE PRÉSIDENT :**

O.K.

**M. CHARLES GIGUÈRE :**

Mais là, vous me donnez l'occasion de dire ça.

**LE PRÉSIDENT :**

Hum hum.

**M. CHARLES GIGUÈRE :**

O.K.? Ça fait que les textes que j'ai écrits, bien j'ai... c'est des recherches que j'ai faites pendant quatre ans. Ah oui! J'ai refait -- j'ai regardé sur le tabagisme, qu'est-ce que c'est que ça fait, le tabagisme. Et puis le tabagisme est entré en Europe en 1492, a été rapporté en Europe en 1492, par

Christophe Colomb, et puis là, c'est devenu populaire qu'on fumait, bon... on fait du tabagisme. Et puis dans les années 1600, ça causait tellement de dommages, le tabagisme, que les autorités ont -- bien, Louis XIII, Louis XIV, puis Jacques 1<sup>er</sup> surtout, Jacques 1<sup>er</sup> a écrit un livre dans lequel... c'était un savant, ça, Jacques 1<sup>er</sup>, il était un savant en plusieurs sciences, mais entre autres, c'est en botanique. Il savait qu'une telle plante, préparée d'une telle manière, peut guérir une telle maladie. Et puis il a fait la description des maladies causées par le tabagisme.

**LE PRÉSIDENT :**

Juste une seconde pour vous dire, j'aimerais que vous fassiez une conclusion parce que vous avez... votre temps est échu, là. Si vous pouvez conclure.

**M. CHARLES GIGUÈRE :**

Oui?

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous pouvez nous dire un mot de la fin?

**M. CHARLES GIGUÈRE :**

Oui, O.K. O.K.

**LE PRÉSIDENT :**

Parce que vous avez déjà passé -- vous avez déjà atteint vos dix minutes.

**M. CHARLES GIGUÈRE :**

Oui, O.K. O.K. Ça fait que, d'après moi, c'est le... les maladies que -- Jacques 1<sup>er</sup> a décrit des maladies que, nous autres, nos savants qu'ils disent, qu'ils prétendent que c'est à cause de l'amiante, c'est : on s'est servi de l'amiante comme bouc émissaire. Au lieu -- jamais, quand on parle de l'amiante, là, les dangers de l'amiante, on parle du tabac comme premier responsable. C'est toujours tabagisme -- c'est toujours...

**LE PRÉSIDENT :**

L'amiante.

**M. CHARLES GIGUÈRE :**

... l'amiantose qui est le bouc émissaire. Et puis...

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

**M. CHARLES GIGUÈRE :**

... dans ce texte-là que j'ai composé -- j'ai des cartes ici, je vais la... si ça vous intéresse de savoir qu'est-ce que j'ai fait et que j'ai composé...

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord, vous pouvez laisser...

**M. CHARLES GIGUÈRE :**

... je vais vous inviter à prendre de mes cartes.

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Vous pouvez laisser une carte au bureau en arrière, à la coordonnatrice.

**M. CHARLES GIGUÈRE :**

Oui, O.K.

**LE PRÉSIDENT :**

Elle va nous la remettre. Bien, merci beaucoup, monsieur...

**M. CHARLES GIGUÈRE :**

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

... Giguère.

---

**MOT DE LA FIN**

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, ceci met fin à la deuxième partie de l'audience publique. Nous vous rappelons que vous pouvez consulter les documents déposés et les transcriptions dans les centres de consultation et dans le site Web du BAPE. Ces centres demeurent ouverts tout au long du mandat de la commission, et même un mois après la sortie publique du rapport.

Nous vous rappelons que les personnes qui désirent exercer leur droit de rectification peuvent le faire par écrit jusqu'au 28 février.

Je voudrais rappeler que la commission d'enquête -- un peu comme je le disais tout à l'heure -- tiendra la semaine prochaine une rencontre intersectorielle avec le ministère de la Santé et des Services sociaux et le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour tenter d'établir un seuil populationnel. Le déroulement de cette rencontre prévue pour le 26 février sera réalisé en trois temps : un premier volet introductif qui sera diffusé en direct sur le site Web du BAPE, et il fera l'objet de transcription, mais ne permettra pas l'intervention du public; le deuxième volet prendra la forme d'un atelier de travail, qui ne sera pas de nature publique et qui ne fera pas l'objet de transcription; enfin, le troisième volet sera public, en étant webdiffusé et en faisant l'objet de transcription, il permettra à la commission de présenter les résultats de l'atelier.

Par la suite, la commission d'enquête poursuivra ses travaux, alors que le rapport sera déposé au ministre de l'Environnement au plus tard le 24 juillet prochain.

La commission d'enquête tient enfin à exprimer toute son appréciation aux personnes qui se sont intéressées à ses travaux, en posant des questions, en déposant un mémoire ou encore en participant à l'audience publique. La commission tient à remercier également tous les membres de la commission, de son équipe, tout comme toute l'équipe technique. Merci, et bon après-midi!

---

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**FIN DE LA DEUXIÈME PARTIE**

---

Je, soussignée, ISABELLE GOYETTE, sténographe officielle, déclare sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de l'audience que j'ai entendue via webdiffusion, le tout conformément à la loi.

Et j'ai signé,

Isabelle Goyette

Isabelle Goyette, s.o.